LE PETIT CORPATUS

N° 208 MAI - JUIN 2008

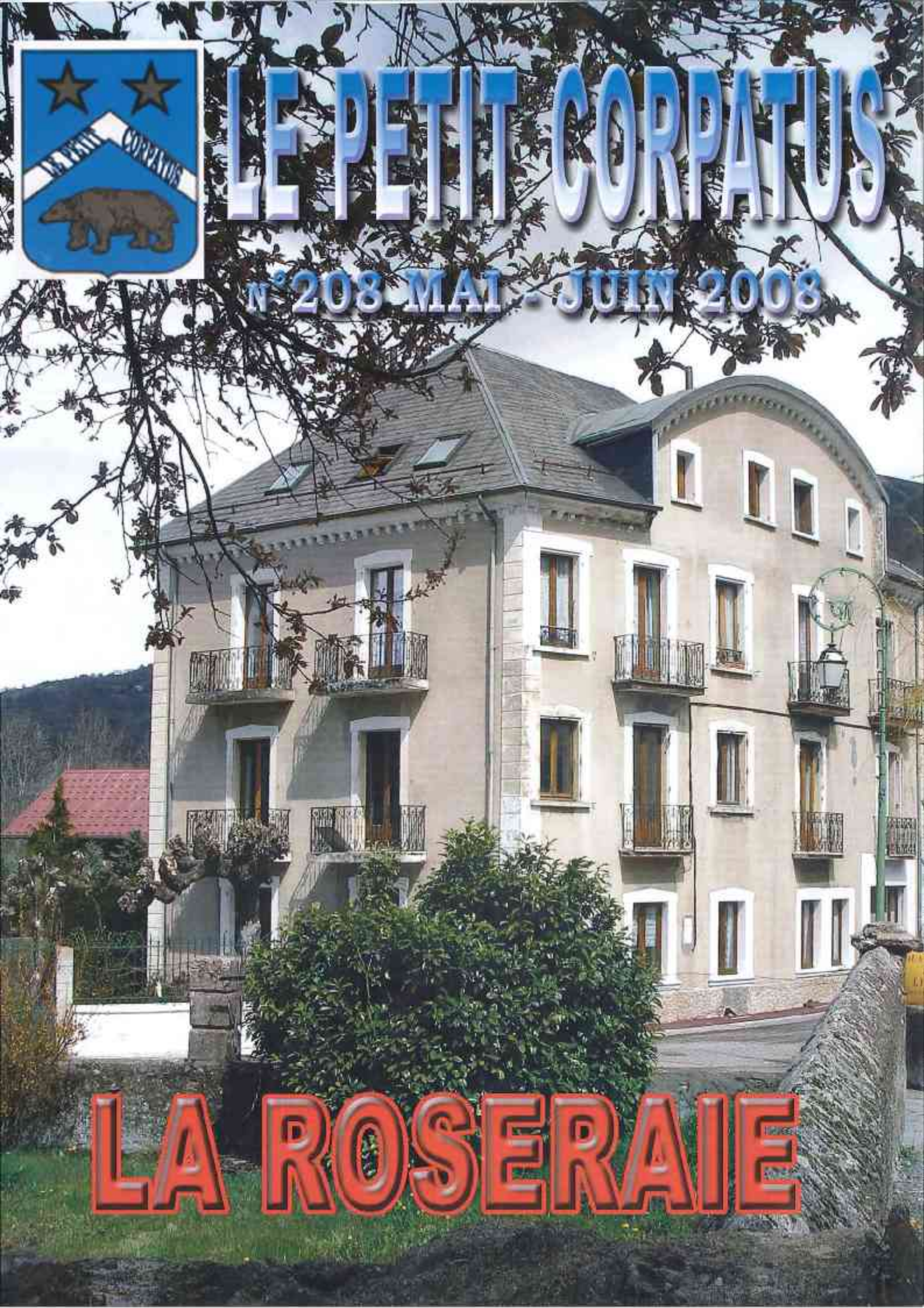

LA ROSERAIE

EDITO

Vous trouverez quelques changements dans ce numéro du Petit Corpatus car à l'occasion des 30 ans de La Roseraie, l'équipe du journal a voulu laisser la tribune ouverte à l'établissement.
30 ans après, on se souvient... Cette association basée à Viriville, n'avait plus de locaux et le Directeur de la DDASS avait contacté Gérard Cardin afin de trouver une solution et un nouveau lieu d'accueil pour cette association. Un ancien hôtel du village leur a été proposé et la solidarité des habitants du Canton de Corps s'est mise en marche afin de relever cet intéressant défi qui dure depuis 30 ans !

LE MOT DU MAIRE

Une nouvelle association vient de voir le jour : l'Association des Acteurs Economiques du Canton de Corps. Leur but : établir et maintenir entre tous les acteurs économiques du canton de Corps les liens indispensables de dynamisme. Je tiens à les remercier pour cette initiative.
Leur volonté d'apporter une activité nouvelle et de relancer une concertation des acteurs économiques sur notre canton est à saluer. Leur premier rendez-vous : les 28 et 29 juin à Corps pour une grande animation regroupant artisans et commerçants, qui présenteront leur savoir-faire.

Alors que pour beaucoup le moral est au plus bas étant donné le climat ambiant, certains sont prêts à relever des défis et à s'engager dans de nouvelles initiatives. Il est important de venir leur apporter votre soutien.

Egalement bientôt de nouvelles installations sur le barrage du Sautet : une tyrolienne et des équipements ludiques, notamment pour l'initiation à la via ferrata. C'est à l'initiative d'EDF que ce projet a pu voir le jour. Je vous invite à venir les découvrir nombreux.

ACTUALITES

Page 4 : Conseil Municipal de Corps
Page 9 : Communauté de Communes
Page 10 : Ecole de Corps : Loto /Carnaval
Voyage Ecole Villefontaine
Page 11 : Prix Obiou 2008 / Fête à Corps
Page 12 : AG Médiathèque Municipale
Page 13 : Ciné Vadrouille
Page 14 : Club / Fleurissement/ Foot / Pédicure
Page 15 : Ass. Acteurs Eco Canton Corps
Page 16 : Tournoi Pentecôte FCSI
Page 17 : AG Tennis Club
Page 18 : Guide Pratique / Info Pref./ Artiste
Horaires OT / Travaux Barrage Sautet
Page 19 : Manifs / Crue

MAGAZINE

Page 20 : Page rétro
Page 33 : Voyage là haut ...
Page 34 : FCSI
Page 35 : Cuisine & Jardinage
Page 36 : Carnet du jour/Horaires Messes

SOMMAIRE N°208

DOSSIER : LA ROSERAIE

Page 21 : Introduction
Page 22 : Historique de l'Association
Page 27 : La Roseraie aujourd'hui
Page 28 : La Roseraie de demain
Page 29 : L'Atelier Chantier Insertion Laverie
Page 30 : Loi DALO
Page 31 : Atelier Chantier EDF / Témoignages

LE PETIT CORPATUS n°208
est une publication de l'Association Culture et Loisirs de l'Obiou
Maison du Tourisme
Rue des Fossés 38970 CORPS
Tel : 04 76 30 03 85 Fax : 04 76 81 12 28
Email : tourisme-adt@paysdecorps.fr
Tirage : 330 exemplaires

Comité de rédaction :
Valérie CHALLON, Valérie GUZZO, Luc REYNIER
Ont contribué à ce numéro : Jean-Michel ASSELIN, Fabiola COUHIN, Monique DELLUC, Dominique DUBUC, Stéphane DUTCKOWSKI, Valérie MASSE, Colette SERRE.
Associations et collectivités : Mairie de Corps, Communauté de Communes, Médiathèque, Club Joyeuses Rencontres, Ciné vadrouille, ADT, Maison du Tourisme, FCSI, Ecole de Villefontaine, Association des Acteurs Economiques du Canton de Corps, Tennis-Club de Corps, l'Equipe salariale de la Roseraie.
Et un grand merci à toutes les petites mains du Petit Corpatus !

Reproduction des textes et photos interdite

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2008

PRESENTS : FRANCOU-CARRON, REYNIER, DUBOIS, CHOUANARD, FERRIERE, GONSOLIN, SENAC, PORCERO, GOUPIL, MEI, BOULANGER.

1/ ELECTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

CONSEIL MUNICIPAL Elections de mars 2008	
FRANCOU-CARRON Magali.228	**Maire**
REYNIER Luc.249	**1°adjoint.**
DUBOIS Arsène.193	**2°adjoint**
CHOUANARD Marie-Renée.210	**3°adjoint**
FERRIERE Hervé.216	Conseiller
GONSOLIN Jean-Marie.199	Conseiller
SENAC Jean.186	Conseiller
PORCERO Claudine.186	Conseiller
GOUPIL Olivier.183	Conseiller
MEI Catherine.189 (2°tour)	Conseiller
BOULANGER Nicole.189 (2°tour)	Conseiller

- Election du Maire : Mme FRANCOU-CARRON : 8 voix : élue. M. SENAC : 3 voix ;
- Nombre d'adjoints : après délibération, le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, décide de fixer le nombre d'adjoints à : 3.
- Election du 1° adjoint : M. REYNIER : 8 voix, Elu (3 votes blanc)
- Election du 2° adjoint : M. DUBOIS : 8 voix, Elu (3 votes blanc)
- Election du 3° adjoint : Mme CHOUANARD: 8 voix, Elue (3 votes blanc)

2/ DELIBERATION FIXANT LE TAUX D'INDEMNITE DES ELUS :

Madame le Maire précise à l'Assemblée que par arrêté en date du 22 mars 2008 ont été précisées les délégations des différents adjoints ;
Vu le code général des Collectivités territoriales et notamment les articles L2123-20 et suivants ;
Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints, étant entendu que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Municipal,
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide et avec effet immédiat de fixer les indemnités de fonction du Maire au taux de 17% de l'indice brut 1015 celle des adjoints au taux de 6,6% de l'indice brut 1015 avec un versement mensuel de ces indemnités.
Vote : 1 abstention : Mme Boulanger ; 2 contre : MM. Senac, Mei.

3/ DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNE AUPRES DES DIFFERENTS ORGANISMES, CCAS, COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Mme le Maire propose à l'Assemblée de désigner les représentants de la Commune auprès des divers organismes :
Elections des représentants auprès de la COMCOM : Délégués titulaires : MM. FRANCOU-CARRON, REYNIER, DUBOIS
Délégués suppléants : MM. GONSOLIN, GOUPIL, FERRIERE ;
Vote : se sont abstenus : MM.SENAC, MEI, BOULANGER ;

Elections des représentants auprès du SE 38 :
Déléguée titulaire : Mme FRANCOU-CARRON ; Délégué suppléant : M. GOUPIL;
Vote : se sont abstenus : MM.SENAC, MEI, BOULANGER ;

Elections des représentants auprès du SMIME:
Délégué titulaire : M. REYNIER;
Déléguée suppléant : Mme PORCERO;
Vote : se sont abstenus : MM.SENAC, MEI, BOULANGER ;

Elections des représentants auprès du SICTDM :
Délégué titulaire : M. GONSOLIN;
Délégué suppléant : M. GOUPIL;
Vote : se sont abstenus : MM.SENAC, MEI, BOULANGER ;

Elections des représentants pour la Commission d'Appel d'Offres :
Délégués titulaires : MM. REYNIER, DUBOIS, GOUPIL;
Délégués suppléants : MM. PORCERO, GONSOLIN, FERRIERE;
Vote : se sont abstenus : MM.SENAC, MEI, BOULANGER ;

Elections des représentants auprès du CCAS:
4 Conseillers Elus : MM.CHOUANARD, PORCERO, GONSOLIN, DUBOIS
Vote : se sont abstenus : MM.SENAC, MEI, BOULANGER ;

4/ DELIBERATION POUR LE RECRUTEMENT DE PERSONNEL DE REMPLACEMENT :

Mme Le Maire expose au Conseil Municipal toutes les démarches à entreprendre lorsque l'on doit procéder au remplacement de personnel titulaire ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal autorise Le Maire à recruter en tant que de besoin des agents non titulaires de remplacement pour pallier l'indisponibilité de fonctionnaires de la Collectivité.

5/ DELIBERATION POUR DELEGATION PERMANENTE AU MAIRE POUR ENGAGER ET REGLER LES DEPENSES :

Mme Le Maire expose que les dispositions du code général des Collectivités Territoriales (article L 2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, pour la durée du présent mandat, de confier à Mme Le Maire la délégation suivante :

Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 100 000€ HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% , lorsque les crédits sont inscrits au budget ; (Vote : se sont abstenus : MM. Senac, Mei).

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2008

PRESENTS : FRANCOU-CARRON, REYNIER, DUBOIS, CHOUANARD, FERRIERE, GONSOLIN, SENAC, PORCERO, GOUPIL, BOULANGER. REPRESENTEE : MEI

1/ DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET RTC :

Modifications crédits articles : 6064 :+200 ; 6066 : +7000 ; 6068 :+1000 ; 613 : +7000 615 : +8000 ; 616 : +1600 ; 622 : +2000.

2/ EMPLOI SAISONNIER CAMPING DES AIRES :

Mme le Maire propose à l'Assemblée de se prononcer sur les dates d'ouverture du camping des Aires pour l'été 2008 :

Après délibération, le conseil municipal décide :

- de fixer pour 2008 les dates d'ouverture suivantes : du 01 avril au 31 octobre 2008 ;
- la création d'un emploi saisonnier à temps non complet et charge Mme le Maire de recruter l'agent et de signer l'arrêté correspondant.

3/ TITULARISATION D'UN AGENT SUR UN POSTE D'ADJOINT D'ANIMATION (ECOLES) : Pour information : (délibération pas nécessaire) : période de stage d'1 an terminée d'où : Arrêté de titularisation de l'agent concerné au 01.04.2008 sur un poste d'adjoint d'animation de 2°classe.

4/ RENOUVELLEMENT DU POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF (MI-TEMPS) A LA MAISON DU TOURISME :

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en 2007 un emploi (à mi-temps) pour un an avait été créé pour l'accueil à La maison du Tourisme ; Mme Le Maire fait part au Conseil Municipal que le contrat de l'agent assurant l'accueil à la Maison du Tourisme arrive à son terme le 31 mars 2008 ; M. SENAC demande des précisions sur le fonctionnement de la maison du tourisme et de l'ADT ; Mme Le Maire propose la tenue d'une réunion prochainement avec le personnel concerné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la création, pour un an, d'un poste à temps non complet (50%-17,50H/semaine) d'adjoint administratif chargé de l'accueil à la Maison du tourisme et demande à Mme Le Maire de nommer à ce poste, au 01 avril 2008, pour une durée d'un an, l'agent concerné au grade d'adjoint administratif de 2°classe (échelle III de rémunération, 1° échelon).

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2008

PRESENTS : FRANCOU-CARRON, REYNIER, DUBOIS, CHOUANARD, FERRIERE, GONSOLIN, SENAC, GOUPIL, BOULANGER. REPRESENTES : PORCERO, MEI.

1/ SIGNATURE DES MARCHES DE TRAVAUX POUR LA REALISATION DE LA MAISON DE SANTE. Mme Le Maire informe la nouvelle Assemblée que, suite aux réunions de la Commission d'appel d'offres pour l'ouverture des plis pour les travaux de la maison médicale, le choix suivant a été fait : Lots pour lesquels des entreprises ont été retenues :

Lot 1 : VRD : Entreprise retenue : Entreprise Pelissard: 71 559,32 €HT
Lot 2 : Gros Œuvre-Démolition : Entreprise retenue : Entreprise ENBTP: 39 684,18 €HT
Lot 3: Charpente: Entreprise retenue : Entreprise Royans Charpente: 117 645,61 €HT
Lot 11 : Carrelages: Entreprise retenue : Entreprise Carrelages Réalisations: 17 370,40 €HT
Lot 14 : Plomberie-Sanitaires: Entreprise retenue : Entreprise Thermifluid: 11 595,86 €HT
NB : le choix a été fait au vu du rapport d'analyse des offres présenté par le cabinet SOLNAIS qui classe, pour les lots où plusieurs offres ont été proposées, les entreprises suivant le barème indiqué dans le règlement de consultation.
- Lots pour lesquels l'appel d'offres a été déclaré infructueux: **Lots :4,5,6,7,8,9,10,12,13,15.**
Les lots ont été déclarés infructueux car les propositions dépassaient les moyens financiers prévus par la Commune pour cette opération.
Il a été décidé de refaire un appel d'offres ouvert pour tous les lots « infructueux ».

Après délibération le Conseil Municipal donne son accord sur la procédure suivie d'appel d'offres pour la réalisation de la maison de Santé, entérine les décisions de la commission d'appel d'offres et autorise Le Maire à signer les marchés avec les 5 entreprises choisies.

Vote : 3 contre :MM. Senac, Boulanger, Mei.
Mr Senac s'interroge sur le choix de l'Entreprise sur le Lot N°3, étant donné qu'elle est la seule à avoir répondu sur ce lot et dépasse de 6000€ l'estimation proposée par l'Architecte.
Madame le Maire rappelle que l'Architecte, après l'ouverture des offres, suite à la procédure d'Appel d'Offres ouvert, a fait une analyse précise des propositions de tous les lots.
Cette analyse a été étudiée par la Commission d'Appel d'Offres. Celle-ci en a conclut que un nombre de lots étaient conformes aux prévisions de prix, avec des variations allant de -9000€ à +6000€. Sur d'autres lots, l'écart était trop important. La Commission a choisi de retenir au premier Appel d'Offres les lots les plus intéressants économiquement, avec une plus-value de 6000€ en faveur du maître d'ouvrage.
Les lots non retenus ont fait l'objet d'un nouvel Appel d'Offres ouvert et après ouverture des plis, une nouvelle analyse est en cours.
Mr Reynier s'interroge sur la signification de ce vote contre qui lui semble traduire un rejet du projet de Maison de Santé.
Mr Senac et Mme Boulanger récusent ces accusations en expliquant leur souhait d'une maîtrise des dépenses et non du rejet du projet de Maison de Santé.
Madame le Maire rappelle que la volonté du Conseil Municipal a toujours été d'être vigilant sur la maîtrise du coût de cet investissement qui est en cours d'étude depuis plus de 2 ans.

2/ INDEMNITE RECEVEUR

Sur proposition de Mme Le Maire, Le Conseil Municipal,
Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales aux agents des services extérieurs de l'Etat ;
Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,
Décide : De demander le concours du receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil ; D'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an ; Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribué à Mme Agnès RIGG, receveur.

3/ QUESTIONS DIVERSES

Tirage du Jury Criminel.
Information de création de commissions de travail au sein de la Communauté de Communes
Information de création de commissions de travail au sein du Conseil Municipal.

1- Cadre de Vie, Environnement et Eau
2- Travaux, Urbanisme et Logement
3- Tourisme, Sports, Loisirs, Vie associative
4- Affaires sociales, Affaires scolaires, Culture, Patrimoine

Il est proposé que : Le fonctionnement des commissions soit réparti entre Maire et Adjoints.
Qu'elles soient composées de 7 conseillers municipaux, à la proportionnelle.
Ces commissions puissent être ouvertes à des participants extérieurs selon le thème en cours de réflexion.

Le travail fait en commission devra être présenté en Conseil Municipal au fur et à mesure de l'avancement des dossiers.
Mr Senac s'interroge sur le fait qu'il n'y ait ni adjoint, ni Commission des Finances. Madame le Maire rappelle que le budget communal est en permanence le souci du Maire et des Adjoints, dans le cadre du fonctionnement et des investissements décidés.

La préparation et le vote du budget sont faits de façon transparente et concertée.
Mr Dubois rappelle la politique de maîtrise des Impôts de la Commune.

INFORMATION DE LA CREATION D'UNE ASSOCIATION : Association des Acteurs Economiques du Canton de CORPS.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 MAI 2008

PRESENTS : FRANCOU-CARRON, REYNIER, DUBOIS, CHOUANARD, FERRIERE, GONSOLIN, SENAC, PORCERO, GOUPIL, BOULANGER. REPRESENTES : MEI.

En ouverture de séance, Mme Le Maire donne lecture à l'Assemblée du PV de la réunion du Conseil Municipal du 22 avril 2008, lequel est approuvé par le Conseil Municipal.

1) AVENANTS AUX CONVENTIONS PASSEES AVEC L'OPAC 38

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la suite de sa demande en date du 01 avril 2008, l'OPAC propose d'étaler le paiement des sommes dues (118 552,13€) par la Commune selon un échéancier qui fait l'objet d'avenants aux deux conventions passées avec l'OPAC 38 ;
Mme le Maire donne lecture des termes des deux conventions dont les principaux points se résument ainsi : Pour la convention de groupement de commandes, le nouvel échéancier est le suivant : 30/06/2008 : 29 850,71 € ;
30/06/2009 : 29 850,71 € ; 30/06/2010 : 29 850,71 € ;
Pour la convention financière : 30/06/2008 : 9667€ ; 30/06/2009 : 9667€ ; 30/06/2010 : 9666€
Deux nouvelles clauses sont rajoutées : L'indexation des sommes sur le taux d'intérêt du livret A ; L'introduction d'une clause de pénalité basée sur le taux d'intérêt légal de la banque de France de 3,99%+2 points, en cas de non respect des nouveaux délais de paiement ;
Après délibération, le conseil Municipal donne son accord sur les termes des conventions présentées et charge Mme le Maire de les signer.

2) REGULARISATION D'OPERATIONS D'IMPUTATION DE CREDITS BUDGET COMMUNE

Mme le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de la trésorerie pour régulariser des opérations d'imputation de crédits passées en 2002 et concernant le remboursement, par le département, des emprunts pour la construction de la caserne des pompiers ;
Dépenses : article 1641. (chapitre 041) : +80360
Recettes : article 1323. (chapitre 041) : +80257
Article 1021. (chapitre 041) :+103
Après délibération, le Conseil municipal donne son accord pour Décision Modificative n°1 au BP 2008 de la Commune selon les termes ci-dessus.

3) REGULARISATION DE CREDITS BUDGET REGIE DES TRANSPORTS ;

Mme Le Maire informe l'Assemblée de la nécessité de procéder à un virement de crédits suite à un dépassement de crédits sur le chapitre 65 (régularisation arrondis TVA) ;
Dépenses : Art.658 : +100 ; Art.6066 : -100.
Après délibération le Conseil municipal donne son accord sur la décision modificative n°2 au budget de la Régie des Transports comme présenté ci-dessus ;

4) LISTE DE CONTRIBUABLES POUR L'ETABLISSEMENT DE LA COMMISSION DES IMPOTS DIRECTS.

Mme le Maire informe l'Assemblée de la nécessité, rappelée par la direction des services fiscaux en date du 27 mars 2008, de dresser une liste de contribuables destinées à être les membres titulaires et suppléants de la commission communale des Impôts directs ;
Après délibération, le Conseil municipal dresse les listes suivantes ; Commissaires titulaires : MM. DAUPHIN Jean-Claude, CHAIX Louis, FERRARI Georges, ROSTAING Jean-François, GUEYDAN Gilbert, GONSOLIN Jean-Marie, DUBOIS Arsène, MICHELLAND André;
Commissaires suppléants :
MM. GUEYDAN Henri, CUCHET Daniel, NAGHIBI Einollah, CARDIN Gérard, PELLISSIER Jean-Pierre, ACHARD Pierre ; et charge Mme Le maire de transmettre cette liste au service des impôts concerné.

Mme Le Maire présente les membres choisis pour faire partie du conseil d'administration du CCAS : Mmes ANGER carole, COUHIN Fabiola, CORBEL Mireille, MOUSSIER Rose Aimée.

5) EMBAUCHE OCCASIONNELLE EDUCATEUR SPORTIF

Mme Le Maire fait part à l'Assemblée de la demande des Ecoles pour l'intervention d'un éducateur sportif pour un cycle d'animation de séances de football pour une durée de : 10*1,5H=15 heures ; Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour cette intervention et charge Mme le Maire de signer l'arrêté d'embauche de cet éducateur, à payer sur l'indice d'un éducateur territorial des activités physiques et sportives 1°échelon.

6) COMPTE RENDU ANNUEL DE TERRITOIRE 38 SUR LES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

Mme Le Maire présente au Conseil Municipal le compte rendu annuel pour l'exercice 2007 de l'opération d'assainissement établi par Territoire 38 ; Le montant total des réalisations est de 1 777 773€ TTC au 31 décembre 2007 ;
Après délibération, le Conseil Municipal approuve le compte rendu d'activités 2007 présenté par Territoires 38 de l'opération Op.881-881001.

7) AVENANT AU CONTRAT DE VERIFICATION DES INSTALLATIONS DE GAZ POUR LE CHAUFFAGE DE LA SALLE DES FETES

Mme le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de prendre un avenant au contrat de vérification des installations de gaz pour la salle des fêtes qui est maintenant équipée d'un chauffage au gaz. Le bureau VERITAS propose un avenant au contrat actuel fixant le montant du contrôle annuel des installations de chauffage de la salle des Fêtes à : 180€ HT.
Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord sur les termes de l'avenant présenté et charge Mme Le Maire de le signer.

8) DEMANDE DE SUBVENTION POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE GRANDE RUE

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Général a été sollicité pour les travaux de remise en état de la Grande Rue suite aux travaux de l'OPAC ; Un devis a été fourni par l'Entreprise Grand d'un montant de 10890€ HT ; Après délibération, le Conseil Municipal donne son accord pour la réfection de la Grande Rue suivant le devis établi, demande au Conseil Général l'attribution d'une subvention, au taux maximal, pour la réalisation de ces travaux et charge Mme Le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

9) JOURNEE DE SOLIDARITE

Mme le Maire informe l'assemblée de l'obligation, suite à la loi du 16 avril 2008, de fixer, pour notre commune qui n'avait pas pris de délibération antérieurement, les modalités de mise en œuvre de la journée de solidarité, le lundi de Pentecôte étant redevenu férié ;
Le Conseil Municipal propose qu'un jour de congé soit retenu à chacun comme jour de solidarité.

10) QUESTIONS DIVERSES :

Demande de subvention pour la mise en souterrain d'une ligne électrique Chemin de St Roch :

Mme Le Maire fait part au Conseil Municipal du problème posé par la ligne électrique qui traverse le terrain sur lequel sera implantée la Maison de Santé et propose de solliciter le Conseil général pour une aide afin d'effectuer des travaux d'enfouissement de cette ligne ;
Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal donne un accord de principe, sous réserve du bouclage financier de l'opération, pour réaliser les travaux d'enterrement de la ligne électrique dont le montant s'élève à : 8600€ HT, hors travaux de terrassement et génie Civil, demande au Conseil Général l'attribution d'une subvention et charge Mme le Maire d'entreprendre toutes les démarches nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

Sous réserve d'approbation

RECHERCHE DE DOCUMENTS ET PHOTOGRAPHIES : La Commune de CORPS, ainsi que d'anciens maquisards, recherchent des photos de la période 1943-1944 à CORPS, et éventuellement du défilé du 14 juillet 1944, certainement prises par Mr PRAYER (Photographe de l'époque) ou par des personnes privées.
Si vous possédez des documents de cette période, merci de les communiquer à la Médiathèque (ils vous seront rendus immédiatement). En vous remerciant par avance

ommunauté
ommunes Pays de orps

PROCES-VERBAL CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 2 AVRIL 2008 Aux Côtes de Corps

Présents : MM. ABERT Jean-Claude, FROMENT Jean-Louis, SERRE Emmanuel, BONTHOUX Christian, FRANCOU-CARRON Magali, DUBOIS Arsène, GOUPIL Olivier, TROSSERO Jean-François, ROUSSET Bernard, COURTEAU Jean-Claude, SEGURA Claude, ARNEODO Jean-Pierre, ROUX Daniel, MOSTACCHI Elisabeth, FELIX Marc, RICHIERO Jean-Louis, GUIGNIER André, MARTIN Maryline, LAURENT Monique, CHARLES Christian, PELISSIER Pierre, BALME Eric, GAUTHIER Maurice, ANDRIEUX Marc, GUILLET Arnaud, BATTISTEL Marie-Noëlle, BALME Roland.

C'est en félicitant les nouveaux élus au conseil communautaire et en remerciant le conseil sortant pour le travail effectué dans une ambiance amicale, que M. MOUTIN, Président sortant de la communauté de communes du Pays de Corps a ouvert la séance pour l'élection du Président et des Vice-Présidents de la communauté de communes.
M. Claude SEGURA doyen de l'assemblée a fait procéder au vote du Président .M. Daniel ROUX, délégué de la commune de Pellafol et Mme BATTISTEL Marie-Noëlle, maire déléguée de la commune de La Salle en Beaumont, se sont portés candidats à la Présidence et ont présenté chacun leur démarche à l'assemblée.
Le résultat des votes a proclamé l'élection de Mme BATTISTEL Marie-Noëlle par 21 voix sur 27 votants avec 26 exprimés et un bulletin blanc

Mme BATTISTEL a remercié l'ensemble des délégués pour la marque de confiance qu'ils lui avaient accordée et a fait procéder au vote des vice-présidents fixé au nombre de 4 par les statuts.
Ont été élus à l'unanimité:
1er Vice-Président : M. RICHIERO Jean-Louis prenant en charge la commission « Social »
Vice-Présidente chargée de la commission « développement économique et touristique » : Mme FRANCOU-CARRON Magali
Vice-Président chargé de la commission « aménagement de l'espace-environnement » : M. BALME Eric
Vice-Président chargé de la commission « travaux » : M. TROSSERO Jean-François et M. ROUX Daniel se sont portés candidats. M. TROSSERO Jean-François a été élu avec 18 voix
Le Conseil communautaire a ensuite procédé à l'élection :
1 - de la commission d'appel d'offres présidée par la Présidente de la communauté de communes et composée de 3 membres élus.

Membres titulaires	Membres suppléants
COURTEAU Jean-Claude	ANDRIEUX Marc
ROUX Daniel	BALME Eric
TROSSERO Jean-François	SERRE Emmanuel

2 - des 7 membres représentant la communauté de communes au sein de la SEM « Obiou-Beaumont » :
Mme BATTISTEL Marie-Noëlle M. ANDRIEUX Marc M. ARNEODO Jean-Pierre
M. TREMIER Alain M. DUBOIS Arsène Mme FRANCOU-CARRON Magali M. SERRE Emmanuel
Ainsi que de deux censeurs : M. GUIGNIER André et M. BALME Eric

Le conseil communautaire a ensuite nommé, pour représenter la communauté de communes au sein des divers organismes de regroupement :
Mme BATTISTEL Marie-Noëlle et M. SERRE Emmanuel pour la Mission Locale
M. RICHIERO Jean-Louis et M. SERRE Emmanuel pour la Commission Locale d'Insertion
Mmes BATTISTEL Marie-Noëlle et FRANCOU-CARRON Magali et M. ARNEODO Jean-pierre pour la Maison de retraite de Corps
Mmes BATTISTEL Marie-Noëlle et FRANCOU-CARRON Magali pour l'Agence de Développement de la Matheysine

Mme la Présidente met fin à l'ordre du jour en présentant deux avenants aux marchés de travaux de drainage :
Sur la commune de La Salle en Beaumont de 3 255,52 € portant le marché de l'entreprise Bertini de 32 855 € HT à 36 110,52 € HT
Sur la commune de St Laurent en Beaumont de 803,56 € portant le marché de l'entreprise Bertini de 28 917 € HT à 29 720,56 € HT.

Un buffet convivial a clôturé l'assemblée.

ECOLE DE CORPS

LOTO

Le 2ème loto de l'année organisé par l'A.P.E s'est déroulé le samedi 29 Mars. Une centaine de personnes étaient au rendez-vous pour tenter à nouveau de gagner les différents lots. La soirée s'est très bien déroulée, une buvette tenue par l'A.P.E était à disposition des joueurs. Le gros lot de cette soirée a été gagné par la famille Templier (un téléviseur LCD). Le prochain loto aura certainement lieu au mois de Novembre 2008.

CARNAVAL

Le Vendredi 4 Avril les enfants de l'école ont fêté Carnaval. Ils ont défilé dans les rues du village, joliment déguisés et ont ensuite fait une grande bataille de confettis dans la cour de l'école puis ont dégusté les gâteaux que les parents avaient fait.

ECOLE DE VILLEFONTAINE

EN VOYAGE AU PAYS DE CORPS

Dans le cadre de notre projet « contes et légendes », nous étions 37 élèves de CE2 du GS1 de Villefontaine, avec notre maîtresse Marion Susbielles et notre maître Stéphane Dutckowski, à venir découvrir la région pendant deux jours, les 15 et 16 mai derniers.

Notre périple commença par la visite de la Mine Image à La Motte d'Aveillans, à la découverte de l'univers des mineurs du plateau Matheysin. Ensuite nous sommes allés admirer et dessiner le paysage montagnard à La Mure au lieu dit des trois croix.

Notre voyage nous a ensuite conduit à Corps pour un jeu dans le village, malgré la pluie, à partir d'un quizz élaboré par Valérie Challon. Nous sommes ensuite allés au LVT notre hébergement et nous avons participé à une veillée contes avec Bruno Daudin qui nous a émerveillé et fait voyager dans le Valgaudemar au travers d'histoires, le loup et le renard, l'âne de l'Augustin,...

Après une bonne nuit réparatrice, nous avons participé à un défi lecture –orientation dans le petit bois des Payas à Pellafol. Chaque classe avait préparé des jeux de lecture sur des contes traditionnels que l'autre classe devait réussir. L'après-midi, nous avons visité la maison du patrimoine de Pellafol où Mr Oddos et Carole, nous ont raconté la vie d'antan (agriculture, école, paysages,...).

Pour finir notre voyage , nous sommes allés aux sources de Gillardes ,malgré la pluie, pour voir ce lieu féerique avant de rentrer sur Villefontaine, les yeux pleins d'images et la tête pleine de souvenir. Pourquoi ne pas revenir ...un jour peut-être ?

PRIX OBIOU 2008

Le 9ème Prix Obiou, prix littéraire organisé par l'ADT en partenariat avec le Conseil Général de l'Isère.

Cette année, 22 romans ou récits étaient inscrits par des Maisons d'Editions de toute la France afin de concourir au Prix Obiou 2008, suite à la présélection, 7 ouvrages seulement avaient été retenus par le Comité de Lecture selon des critères bien précis (style, thème, originalité...).

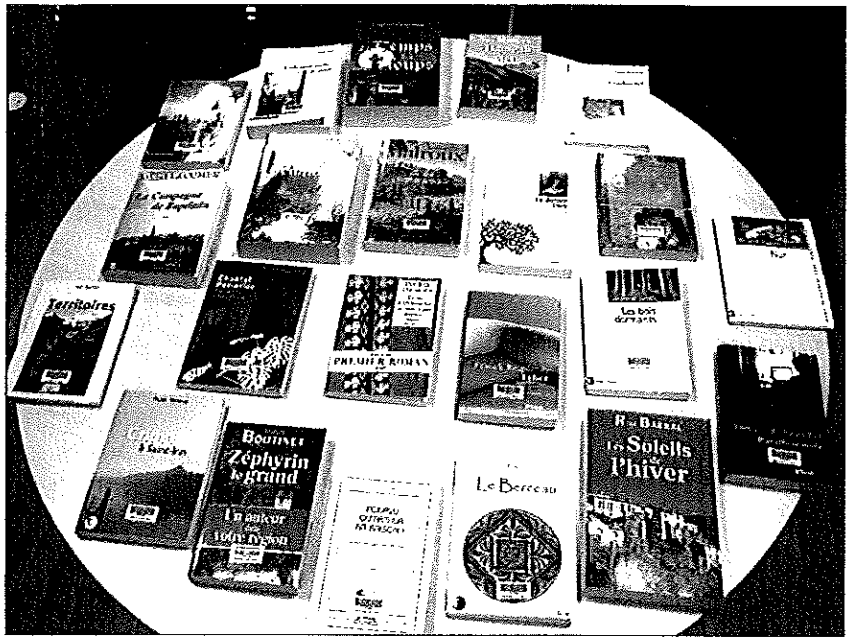

Mi Avril, le Comité de lecture du Prix Obiou s'est réuni pour la dernière réunion afin de procéder à la sélection finale 2008. Le choix est parfois difficile, les avis divergent et c'est là que le débat naît entre les membres du Comité de Lecture, tous passionnés de lecture.

Cette année le choix du lauréat s'est presque fait à l'unanimité il faut dire que le roman proposé est d'une grande qualité littéraire.

Nous vous invitons donc samedi 28 juin à la remise du Prix Obiou en présence du lauréat 2008 pour un débat et signature à 15h30 à la Médiathèque.

L'ADT remercie l'ensemble du Comité de Lecture pour son remarquable travail.

Tous les abonnés pourront retrouver les ouvrages du Prix Obiou 2008 dans les rayons de la Médiathèque.

LE PRIX OBIOU RECOMPENSERA L'AUTEUR D'UN ROMAN OU D'UN RECIT ET SERA REMIS A LA MEDIATHEQUE LE SAMEDI 28 JUIN A 15H30 EN PRESENCE DU LAUREAT.

LA REMISE DU PRIX SERA SUIVIE D'UNE ANIMATION CONTE OUVERTE A TOUS.

« CORPS EN FETE » : Cette année les Acteurs Economiques du Canton de Corps (AAECC) s'associent à l'ADT pour proposer une Foire des Artisans, de l'Artisanat d'art, un bal...

Animation Développement Tourisme
Pays de Corps
Maison du Tourisme
Route Napoléon - 38970 Corps - Tel/Fax : 04.76.30.04.57
e.mail : tourisme.corps@wanadoo.fr - site : corps-alpes.com

PROGRAMME DU SAM 28 ET DIM 29 JUIN:

<u>Samedi 28 Juin :</u>

15h30 **Remise du PRIX OBIOU** (prix littéraire) à la Médiathèque. (ADT)

17h30 **Spectacle CONTE** à partir de 6 ans Salle de La Mairie. (ADT)

A partir de 14h : **FETE DES ACTEURS ECONOMIQUES DU CANTON DE CORPS (artisants, commerçants, producteurs** dans les rues du village, menus du terroir dans les restaurants sur le thème du cochon, et de nombreuses animations : démonstration vélo, tourneur sur bois... (AAECC)

22h : **Bal avec orchestre** Salle des Fêtes. (AAECC)

<u>Dimanche 29 Juin</u> : de 9h à 18h

FOIRE AUX LIVRES-CARTES POSTALES VIEUX PAPIERS salle de la Mairie

VIDE GRENIER Place des Colporteurs. Ouvert à tous. Prix de l'emplacement pour 4m linéaires : 5€.

Animations : **Orgue de Barbarie, Initiation aux ARTS DU CIRQUE** au Jardin de Ville de 14h à 17h, sur inscriptions M.du T. : 04.76.30.03.85 ou 04.76.30.04.57 (ADT)

FETE DES ACTEURS ECONOMIQUES DU CANTON DE CORPS Artisanat d'art dans les rues du village (poteries, vitraux...), menus du terroir dans les restaurants sur le thème du cochon, et de nombreuses animations. (AAECC)

Renseignements : Maison du Tourisme : 04 76 30 03 85 ou ADT : 04 76 30 04 57

MEDIATHEQUE DE CORPS

BILAN 2007 ET ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION LES AMIS DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE

Le Mercredi 30 Avril 2008, s'est déroulée l'Assemblée Générale de l'Association « Les Amis de la Médiathèque Municipale », avec comme ordre du jour : le rapport d'activité, le rapport financier et les activités 2007-2008.
Suzette GARAUD, la Présidente, a débuté la séance et remercié les participants.

RAPPORT D'ACTIVITÉ : Au cours de l'Année 2007, nous avons compté : **214 Abonnés** (75 Cartes Adulte, 98 Cartes Retraité ou Etudiant, 39 Cartes Enfant, 2 Cartes Vacances Détente). Nous avons effectué : **8744 prêts de livres** Dont 4680 BD ou Livres Enfant, 3769 livres Adultes ou documentaires, 295 Magazines.
Concernant les **achats** : 229 livres adulte, 123 livres enfant. **Soit un total de 352 achats.**
Pour les **abonnements** aux magazines, nous avons reçu en 2007 : GÉO, Le nouvel Observateur, Alpes Magazine, l'Alpe et Rustica. Proposition pour Terre sauvage : acceptée.

RAPPORT FINANCIER : Le bilan annuel est présenté avec une balance positive de+926,44.

TARIFS 2008 : Adulte : 13 €, Retraité ou Etudiant : 12 €, Enfant : 10 €, Détente Vacances : 10 €, Location par livre : 2 €.
Accès Internet pour les non-abonnés. Tarif : 1 €./ ½ Heure. Pas de changement prévu par la municipalité au niveau des tarifs.

BUREAU :
Présidente : Suzette GARAUD ; Trésorière : Rose-Aimée MOUSSIER ; Secrétaire : Nicole GALVAIN.

CONSEIL D'ADMINISTRATION :
Solange BALMET, Josette BATAILLE, Chantal BERNARD, Nicole BROET, Valérie CHALLON, Monique DELLUC, Nicole GALVAIN, Suzette GARAUD, Nicole HURTADO, Monique LAURENT, Rose-Aimée MOUSSIER, Claude RADO, Raymonde THIERARD, Henri VINCENT.

RAPPEL REGLEMENT INTERIEUR
Durée du prêt : 3 semaines, 2 semaines pour les nouveautés. **Nombre de livres :** 3 romans ou 6 BD avec un maximum de 1 nouveauté par personne. **Age limite carte Enfant** : 14 ans. **Location par livre** : Caution de 20€ demandée.

HORAIRES : Mercredi 14H-16H. Jeudi et Samedi 10H-12H.

ACTIVITES 2007/2008 :
- Transformation de la dénomination de l'Association Bibliothèque Municipale en « Les Amis de la Médiathèque Municipale » auprès de la Préfecture.
- Passage du Bibliobus 2 fois / an.
- Toute l'année : Participation au journal le Petit Corpatus (aide et parution de 6 bulletins).
- Participation au Prix obiou.
- Venue des élèves de l'Ecole de Corps (3 classes), toutes les semaines ou tous les 15 jours selon les classes, avec les institutrices.
- Don de livres enfants à l'Association AMADEA pour les orphelinats à Madagascar ; et Association UN LIVRE, UNE VIE pour créer des bibliothèques en Algérie.
- De nombreuses expositions tout au long de l'année. Remerciements à Luc REYNIER pour ses expos photos régulières, à Sylvie ODEZENNE et Geneviève PICHARD pour leur expo photos durant l'été qui a remporté un vif succès. Expo photo prévue de Robert GARAUD et Luc REYNIER.
- Animations : Participation à la Foire aux livres
- Remise du Prix Obiou. Rencontre avec Nathalie OURS lauréate du prix.
- Loterie à cases numérotées et apéritif comme tous les étés.
- Retrouver les actualités de la Médiathèque sur le blog de la Mairie de CORPS (villedecorps.fr).

Remerciements à toutes les personnes qui ont effectué des dons et aux bénévoles pour leur travail et leur présence.

Ciné vadrouille vous informe :

Au moment où cet article paraîtra, plusieurs de nos initiatives seront déjà passées et nous espérons qu'elles ne seront pas dans les tiroirs de l'oubli.

Le 16 mai, nous avons eu le plaisir de présenter l'incontournable "*LA MOME*" Oscar et César 2008 pour l'actrice Marion Cotillard. L'attrait du grand écran a regroupé 31 spectateurs, et tous ont été ravis de cette soirée.

Parallèlement à cette programmation mensuelle, notre initiative *"Cinévadrouille autour du monde s*e sera déroulée. Quelle participation? Quel impact sur la vie culturelle de nos villages? Notre équipe s'est mobilisée sur cet évènement depuis l'automne 2007 pour vous présenter une sélection du "nec plus ultra" de la production du monde, pour laquelle nous espérons avoir satisfait votre curiosité et nous pensons que vous y aurez été sensibles.

Parallèlement, notre partenariat avec le "*Théâtre de la lune"* d'Entraigues autour du thème mineurs/paysans se poursuit.

La soirée du *4 avril,* avec la projection du *"GERMINAL"* d'Yves Allégret (1962) film en noir et blanc et en cinémascope a été un vrai succès, la copie était vraiment très belle, et l'assistance fut contente de voir ou revoir ce "monument". Toute une équipe d'anciens de La Mure s'était déplacée et a partagé (après les souvenirs de la mine du plateau Matheysin), les différentes soupes concoctées, ainsi que les délicieux fromages du GAEC de Ste Luce, et les Brownies cuits dans le four à bois de cette même coopérative.

Le **1er juin à 14 h, UN EVENEMENT A NE PAS MANQUER :** une deuxième collaboration avec projection, sera proposée dans le cadre du festival des *"MONTAGN'ARTS"*. Là encore, un évènement à ne pas manquer : projection au cinéma de La Mure du film *"CHARBONS ARDENTS"*: film documentaire de **Jean- Michel CARRE** qui sera présent pour mener un débat après la projection. Le sujet : au Pays de Galles à l'époque des privatisations en Angleterre en 1994, avec leurs indemnités de licenciement, les travailleurs rachètent la mine de charbon dans laquelle ils travaillaient...Un sujet d'actualité à débattre.

Nous sommes particulièrement ravis de ce partenariat avec cette structure qui travaille toute l'année pour diffuser la culture dans les villages du Valbonnais et du Valjouffrey.

Bien entendu, des plaquettes de présentation sont à votre disposition à la Maison du Tourisme et chez les commerçants de Corps.

LA SALLE EN BEAUMONT

Une équipe "Ciné vadrouille" fonctionne donc depuis avril. Elle a pris sa place dans la tournée et projette le jeudi, juste avant Corps et c'est un succès : plus de 20 spectateurs pour la première projection de *PARIS* !

ECOLE ET CINEMA :
La dernière projection a eu lieu mardi 13 mai, avec un film Russe de 1927 muet et en noir et blanc. Rappelons que cette initiative nécessite l'investissement des bénévoles de Ciné vadrouille (outre les problèmes matériels) qui vont dans les classes avant la projection, et rediscutent après avec les enfants afin qu'ils profitent au mieux de ce qui leur est proposé en collaboration avec les enseignants, et avec Gilles Lecolazet délégué EMALA. En tant que bénévoles, nous en tirons un bilan très positif, d'autant que pour la première fois cette année l'Association de Parents d'Elèves (APE) nous a donné un sacré coup de main en nous installant et désinstallant la salle de projection. Merci à elles (il n'y avait que des mamans...). Merci aussi aux enseignants Nathalie Salesiani, Laure Rosselet, Céline Petit de Corps, Thierry Clavel, Sébastien de La Salle en Beaumont pour leur précieuse collaboration...
Et avec plaisir, nous remettrons cela l'année scolaire prochaine...
En attendant, quelques dates à venir pour de prochaines projections :
En Juin *"Bienvenue chez les ch'tis"* à La Salle en Beaumont le jeudi 19 et à Corps le vendredi 20.
En Juillet *"CA$H"* une comédie avec Jean Dujardin, Jean Reno... le vendredi 11.
(Rien à La Salle en Beaumont)

Comptant sur votre fidélité, L'équipe de "ciné vadrouille"

CLUB JOYEUSES RENCONTRES

SORTIE DE PRINTEMPS DANS LE « VOIRONNAIS »

En ce mardi 8 avril, 28 participants du club « Joyeuses rencontres » s'apprêtent à quitter le voisinage du lac du Sautet pour un autre lac, celui de Paladru, par un temps bien gris et qui deviendra franchement pluvieux. Le trajet se passe sans histoire, après Voiron en traversant Chirens nous apercevons, sur une colline, un donjon. C'est celui du château d'une des plus illustres familles du Dauphiné médiéval : les Clermont. Ce donjon domine les vallées de l'Ainan et de la Fure, sa particularité est qu'il a 5 façades. Après les grandes descentes de Montferrat et de la Bâtie Divisin nous arrivons à Charancieu. Là nous sommes attendus par Séverine qui va nous faire visiter l'usine de brioches Pasquier. Un guide nous fait l'historique de la société. Tout part de la boulangerie familiale située aux Cerqueux près de Cholet dans le Maine et Loire.

En 1974 se crée la société Pasquier qui se spécialise dans la fabrication de viennoiseries. En 25 ans, 5 usines de production se construisent en France dont celle de Charencieu. Les dirigeants (les frères Pasquier) qui veulent garder à chaque site une dimension humaine, y emploient environ 350 personnes, nombre qui rappelle la population des Cerqueux, leur village d'origine. Une trentaine de produits différents sortent de ces usines : petits pains au lait, croissants, brioches tressées, fourrées (les fameux PITCH) mais aussi tartes, beignets, biscottes etc... Chaque usine ayant sa spécialité. Nous suivons toutes les étapes de la chaîne de fabrication d'une brioche, depuis le pétrissage jusqu'à l'emballage en passant par le façonnage et le fourrage. Le produit étant sans conservateur, la qualité des matières premières est essentielle. Après la visite nous avons droit à la dégustation (café et brioche) gratuite et les convaincus peuvent passer par la case boutique pour quelques achats.

Il est midi quand nous reprenons le car, destination le restaurant « l'escale » près du lac de Paladru. Nous y sommes très bien reçus, les amateurs de petite friture se régalent. Comme il n'est pas question de faire une partie de pétanque, ni de piquer une tête dans le lac, nous faisons durer le plaisir à table. En repartant nous faisons le tour du lac ce qui nous mène à traverser Paladru et Charavines. Ce lac est d'origine glaciaire, ses eaux recouvrent des vestiges de deux périodes d'occupation des rives remontant l'une à la fin du néolithique et l'autre à l'an mil. Les fouilles effectuées sur le site de Colletière ont permis de découvrir un peu du mystère des « chevaliers paysans de l'an mil ». Après avoir appartenu pendant longtemps aux contes de Clermont, le lac est toujours resté un domaine privé qui est maintenant géré par une société. Il s'étend sur 5 communes (Paladru, Montferra, Bilieu, Charavines et Le Pin) et s'écoule par la Fure qui se jette dans l'Isère. Après avoir quitté le lac Bleu nous prenons la route du retour, toujours sous la pluie mais contents de cette bonne journée passée ensemble.

Prochain rendez-vous : **Le Mardi 17 Juin à 9H00 à Boustigue**. Au programme concours de pétanque, scrabble, belote, repas. Renseignements et inscriptions au Club le mardi après-midi.
Ensuite le Club fermera ses portes à partir du mardi 8 Juillet pour quelques semaines.

FLEURISSEMENT

Le service technique a démarré le fleurissement du village. De nombreux plants ont été répartis sur la commune pour fleurir les jardinières, bacs, massifs et plates-bandes. Pétunias, géraniums, œillets d'Inde et beaucoup d'autres variétés apporteront couleurs et plaisir à tous. Afin de contribuer à l'embellissement et à l'image de notre village et peut-être remporter un prix au Concours Départemental du fleurissement organisé par le CDT, participez tous en fleurissant vos maisons et balcons.

ELITE DU FOOT DE L'ISERE

Les 14 ans seront en stage à Corps les 30 Juin 1er et 2 Juillet, en résidence au Village de Vacances.
Les entraînements auront lieu au stade de 10h à 12h et de 15h à 17h. Venez les encourager !

PEDICURE

Le 12 Juin, salle de la Mairie. Sur rendez à la Maison du Tourisme au 04 76 30 03 85.

CREATION D'UNE ASSOCIATION DES ACTEURS ECONOMIQUES DU CANTON DE CORPS

Après plusieurs réunions avec la chambre du commerce et d'industrie de Grenoble, comprenant : les artisans, les commerçants, les entreprises,les associations, la Maison du Tourisme, les mairies, et la communauté des communes, nous avons créé : l'Association des Acteurs Économiques du Canton de Corps (AAECC).

Le bureau se compose de Mme COUHIN Fabiola (galerie d'art) présidente, de Mr LAFONTAINE Thibault (hôtel Napoléon) trésorier, et de Mme BERNARD Lucie (boulangerie pâtisserie) secrétaire.

Le siège social de l'association se situe à la maison du tourisme à Corps. Par ailleurs, nous avons crée une adresse internet : AAECCorps@gmail.com.

Cette association a pour but de rassembler un maximum d'acteurs économiques du canton afin de pouvoir s'unir et travailler ensemble, promouvoir le savoir-faire, développer et accroître le dynamisme économique. Pour cela des manifestations sont prévues tout au long de l'année. Et notamment, une grande manifestation est prévue les 28, 29 juin 2008 lors de la Foire aux Livres et Vide-Grenier organisés par l'ADT. Celle-ci renouera avec le savoir-faire, la tradition de nos campagnes, la terre et la nature, tout en s'associant avec le culturel, l'art et la gastronomie. Pour cette première manifestation tout le coeur du village de Corps sera aménagé. Tous les secteurs d'activités seront représentés dans différents lieux, ce qui permettra une homogénéité et un parcours ludique en famille. Ce week-end permettra aux enfants de se divertir avec des manèges, des animaux de la ferme et de la basse cour. Pour les plus grands des spectacles culturels et du théâtre de rue seront au rendez-vous. *Un bal avec orchestre est également « à l'étude », ce qui permettra de renouer avec la fête du village.* C'est ainsi que la foire de la St Pierre alliera les exposants (sur inscriptions), les animaux du terroir, des scènes culturelles et du théâtre de rue.

Les commerçants du village seront aussi sollicités pour décorer leurs vitrines sur le thème de la nature et la culture; le terroir et la littérature.

Nous serons très heureux de rassembler des personnes bénévoles pour prendre part à la manifestation. Nous sommes à votre disposition pour plus d'informations, en attendant d'éditer les plaquettes d'information.

Nous vous remercions pour votre engagement dans le développement économique du canton de Corps.

Le bureau de l'AAECC.

LE 2IEME TOURNOI DE PENTECOTE BENJAMINS DU FCSI

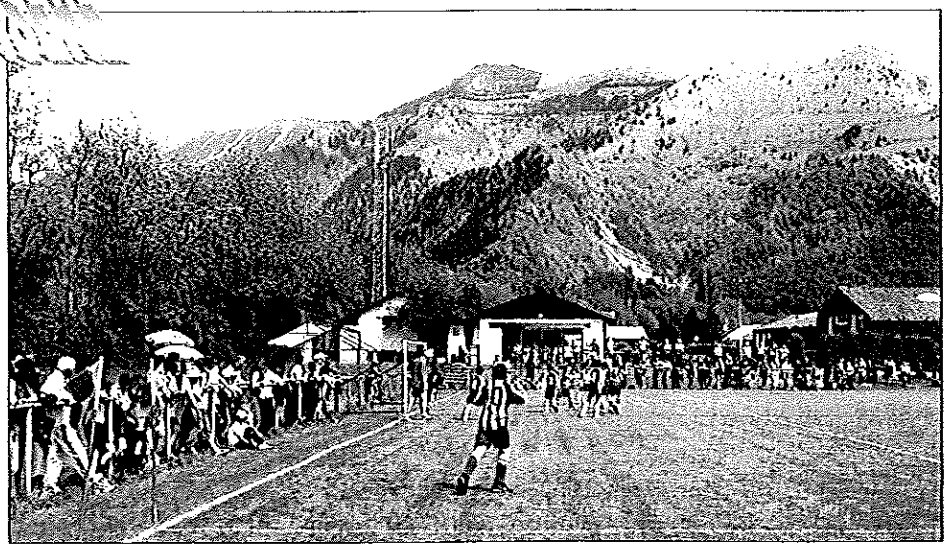

Il s'est déroulé cette année sous le soleil. 12 équipes se disputaient la coupe de la première place et près de 250 personnes avaient fait le déplacement au pied de l'Obiou.

De beaux matchs de poule ont réuni autour du ballon des équipes des Hautes Alpes et de l'Isère. Pour le classement de la 3ième et 4ième place s'opposaient FCSI 3 et 4 : du beau jeu, un but de la tête et une frappe à distance pour clore des débats.

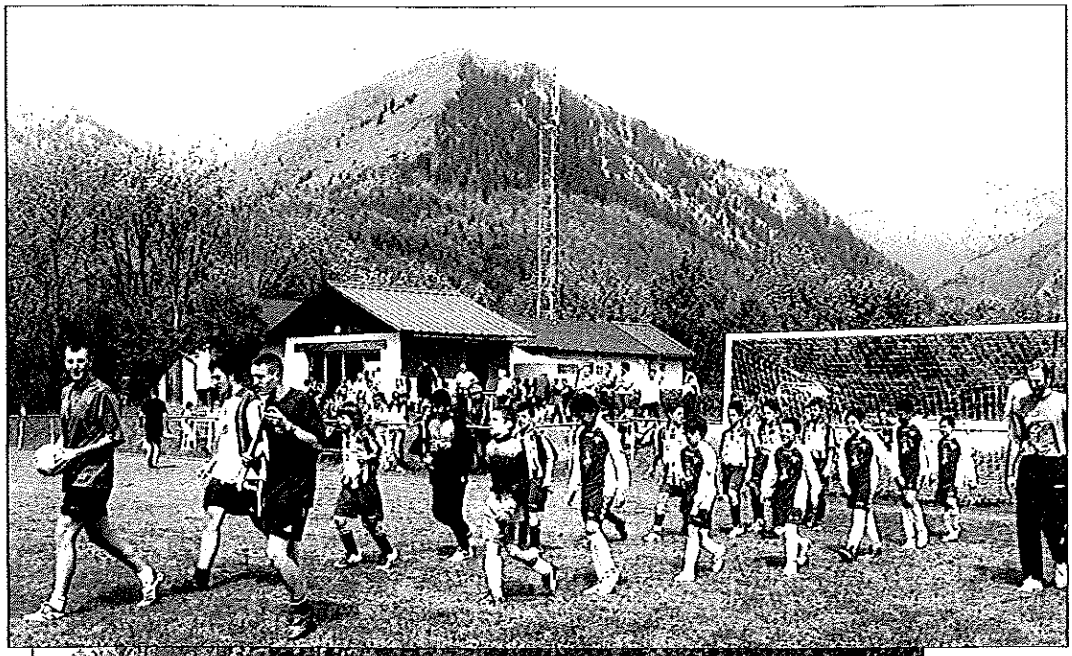

La finale de belle facture entre la Bajatière (Grenoble) et Gap FC remportée par les Grenoblois 2 à 1 mettait un terme à cette après midi de football.

La remise des prix offerts par Gérard Cardin Conseiller Général du canton de Corps et la mairie de Corps était assurée par Magali Francou Maire de Corps assistée par Claudine Porcero Conseillère municipale.

Remerciements appuyés à tous les bénévoles a qui l'on doit la réussite de cette journée avec un chef d'orchestre enfin détendu : Fabien Lenzi.

ASSEMBLEE GENERALE DU TENNIS CLUB DE CORPS

Elle a eu lieu Samedi 19 avril 2008, à 18 heures, salle de la Mairie

Présents : Franck GARAUD, Bernard MATHIEU, Marjorie MATHIEU, Guillaume MASSIN, Valérie CHALLON, Loïc ROUX-PARIS, Stéphane SAMBAIN, Virginie SAMBAIN.
Excusé : Luc REYNIER

Bilan moral
31 adhérents en 2007, soit une hausse de 19% par rapport à 2006

- des locations horaires stables
- un grand succès du tournoi estival, avec une vingtaine de matches disputés, ainsi qu'un tournoi jeunes, ce qui n'avait pas été le cas depuis longtemps

Renouvellement du bureau

- le bureau actuel, en poste depuis février 2001, ne souhaite pas se représenter. C'est l'occasion de faire un bilan des 7 années écoulées.
- En 2001 : rénovation et déplacement du panneau TENNIS CLUB de CORPS
- En 2003 : réfection globale du terrain de tennis de la gendarmerie, pour un coût de 25180€, avec changement des filets et du grillage. Ces travaux ont été financés par le ministère de l'intérieur (25%), le conseil général de l'Isère (25%), l'association Tennis Club (18%) et la mairie de Corps (32%, dont la moitié de TVA récupérable)
- En 2006 : transformation d'un des terrains de tennis de la maison de retraite en terrain de basket, suite à la demande des jeunes de Corps. Les travaux ont été financés par la Mairie de Corps, l'association ayant acheté l'un des panneaux de basket (500€).
- A noter qu'il reste en stock un filet neuf, qui pourra être installé sur l'un des deux courts restants.
- Le bureau sortant tient à remercier l'Office du Tourisme de Corps pour son soutien et son aide, ainsi que l'Obiou Bar pour l'aide à la gestion des clefs, et la Mairie de Corps.

Est élu à l'unanimité le bureau suivant :
Président : Guillaume MASSIN
Trésorier : Loïc ROUX PARIS
Secrétaire : Valérie MASSE

Le président sortant conclue la séance en rappelant que l'association fête cette année ses 35 ans, puisqu'elle a été créée le 15 avril 1973.

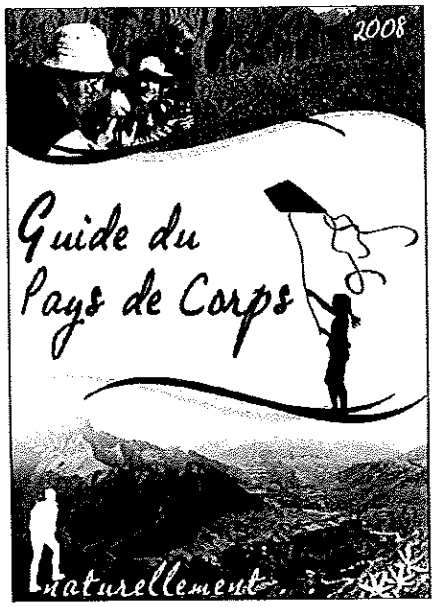

GUIDE PRATIQUE

La Communauté de Communes du Pays de CORPS, en collaboration avec la Maison du Tourisme et l'ADT, a édité un guide pratique pour l'année 2008. Ce guide est destiné aux vacanciers mais aussi à tous les habitants du canton qui pourront retrouver toutes les informations utiles. Disponible à la Communauté de Communes, dans les commerces et à la Maison du Tourisme.

INFORMATION DE LA PREFECTURE.

Objet : brûlage de déchets végétaux des jardins

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en application de l'article L541-1 du code de l'environnement les déchets des végétaux des jardins des particuliers entrent dans le champ d'application de l'article 84-1 de l'arrêté préfectoral portant Règlement Sanitaire Départemental. Cet article dispose qu'il est interdit de mettre le feu à tous dépôts d'ordures ménagères ou de déchets industriels, de carcasses de véhicules usagés ou accidentés, qu'elles soient abandonnées sur la voie publique, entreposées sur un terrain domanial, communal ou privé, ou dans une entreprise de récupération, aux vieux pneus et à tous objets quels qu'ils soient et où qu'ils se trouvent. En conséquence, le brûlage déchets végétaux des jardins est donc interdit et je vous remercie de bien vouloir veiller localement à l'application de ces dispositions qui participent à la réduction des émissions polluantes et l'amélioration de la qualité de l'air.

LE PREFET

UNE ARTISTE MEDAILLEE

Fabiola COUHIN a obtenu la médaille de bronze catégorie « Technique Mixte » à la 6ème Biennale « Salon International des Créateurs du Siècle » Quai Bondy Lyon 5ème.

230 artistes participaient de tout l'hexagone et 23 nations étrangères étaient représentées.

La prochaine participation sera le Salon Franco-Suisse qui se déroulera du 5 au 14 Juillet à Thonon-les-Bains.

Vous pourrez retrouver ses nouvelles œuvres dans sa galerie d'art à Corps pendant toute la saison.

HORAIRES D'OUVERTURE MAISON DU TOURISME :

Du 1er Juillet au 31 Août

LUNDI : 09h30 à 12h00

MARDI MERCREDI JEUDI VENDREDI : 9h30 à 12h00 et de 15h00 à 18h00

SAMEDI : 09h30 à 12h00 ; DIMANCHE : 10h00 à 12h00

L'Accueil sera également ouvert lors du week-end de « Fête en Corps » les 28 et 29 Juin prochains (Samedi : 10h à 12h et 14h à 18h et Dimanche : 10h à 12 h et 15h à 17h)

TRAVAUX BARRAGE DU SAUTET

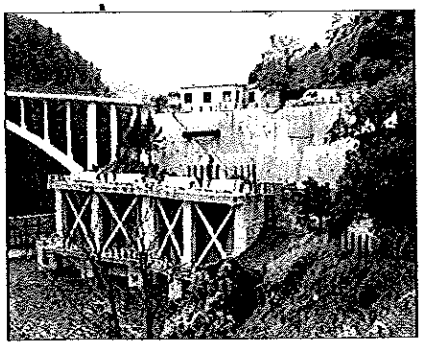

On peut voir actuellement au barrage du Sautet de nombreux travaux.

Du côté de la gorge des travaux sont en cours afin de sécuriser le site pour éviter les chutes de pierres et de l'autre côté, le Belvédère est en cours d'aménagement : mur d'initiation via ferrata, tyrolienne et panneaux de découverte.

Ces équipements seront inaugurés le samedi 5 Juillet et seront ouverts au public à partir de 14H30 le samedi et 13H30 le dimanche 6 Juillet.

MANIFS JUIN

Vendredi 8 : **Trail des Hameaux** orga. Lou Peyraguë aux Côtes de Corps. Renseignements au : 04.76.30.04.29

Vendredi 8 : **Thé Dansant** orga. F.R.B à La Salle en BT. Renseignements au : 04.76.30.42.16

Vendredi 20 : **Fête de la Musique** organisé par C.F.A à ST Laurent en BT. Renseignements au : 04.76.30.42.36

Samedi 21 : Feu de la ST Jean orga. Lou Peyraguë aux Côtes de Corps. Renseignements au : 04.76.30.04.29

Samedi 28 et Dim 29 : **« Corps en Fête » :**

Samedi : 15h30 **Remise du prix Obiou** (prix littéraire) à la Médiathèque. (ADT)

17h30 **Spectacle conte** à partir de 6 ans Salle de La Mairie. (ADT)

22h : **Bal avec orchestre** Salle des Fêtes. (A.A.E.C.C)

Dimanche : **Foire aux livres** à la Salle de La Mairie et **Vide Grenier** place des Colporteurs, (ADT)

Animations : **Orgue de Barbarie, Initiation aux Arts du Cirque** au Jardin de Ville de 14h à 17h, sur inscriptions M.du T. : 04.76.30.03.85 ou 04.76.30.04.57 (ADT)

Pendant les 2 jours **Foire des Artisants et de l'Artisanat** dans les rues du village, menus du terroir dans les restaurants, et de nombreuses animations. (A.A.E.C.C)

JUILLET

Dimanche 6 : **Fête des Fours** organisé par la municipalité à La Salle en BT. Renseignements au : 04.76.30.40.39

Lundi 14 : **Feu d'Artifices** organisé par la Municipalité à la base nautique du lac du Sautet.

Du 16 Juillet au 13 Août : **Les Nuits Musicales** organisé par Musique à Corps.

5 concerts de musique classique à l'église de CORPS. Renseignements M.T au : 04.76.30.03.85

Programme : Mercredi 16 Juillet 21H « Jazz no square »
Dimanche 20 Juillet 17H30 "Maitrise des Pays de Loire"
Jeudi 24 Juillet 21H « Ateliers des musiciens du Louvre »
Jeudi 7 Août 21H « Orchestre Pays de Savoie »
Mercredi 13 Août 21H « Piano Violoncelle – soliste de l'Opéra de Paris »

Dimanche 20 : **Méchoui** organisé par F.R.B à la Salle en BT. Renseignements au : 04.76.30.42.16

CRUE

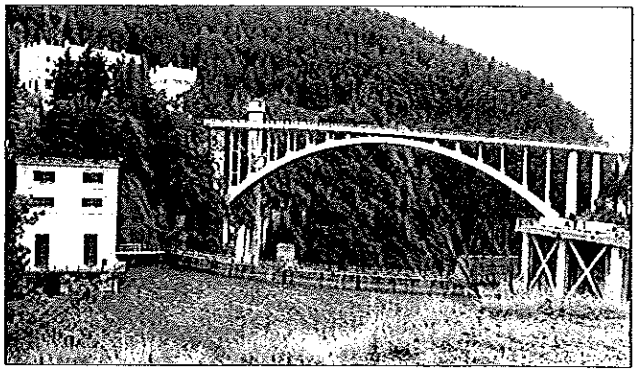

Après les pluies diluviennes de ces derniers jours du mois de Mai, le niveau du lac a augmenté de manière spectaculaire.

Si vous n'avez pas eu l'occasion de le voir, quelques photos afin de vous faire partager cette situation exceptionnelle.

DES NOUVELLES DE LA PATACHE GAP CORPS

Toujours sur quelques plaques de verres avec des négatifs (un peu flous) de photos sorties d'une vielle boîte trouvée dans un vide-grenier autour de Grenoble par un copain à Jean-Michel Asselin. Visiblement ce sont des vues très anciennes (1900). On vous présente deux vues de la patache. Une devant l'hôtel de la Poste et l'autre probablement au sommet de la côte de Pont haut vers l'arrivée au rond point de la Mure. Il y a un cheval de réserve pour l'ascension de la côte. Très souvent lorsque la patache était trop chargée, les voyageurs montaient à pied afin de soulager l'attelage.

LA ROSERAIE

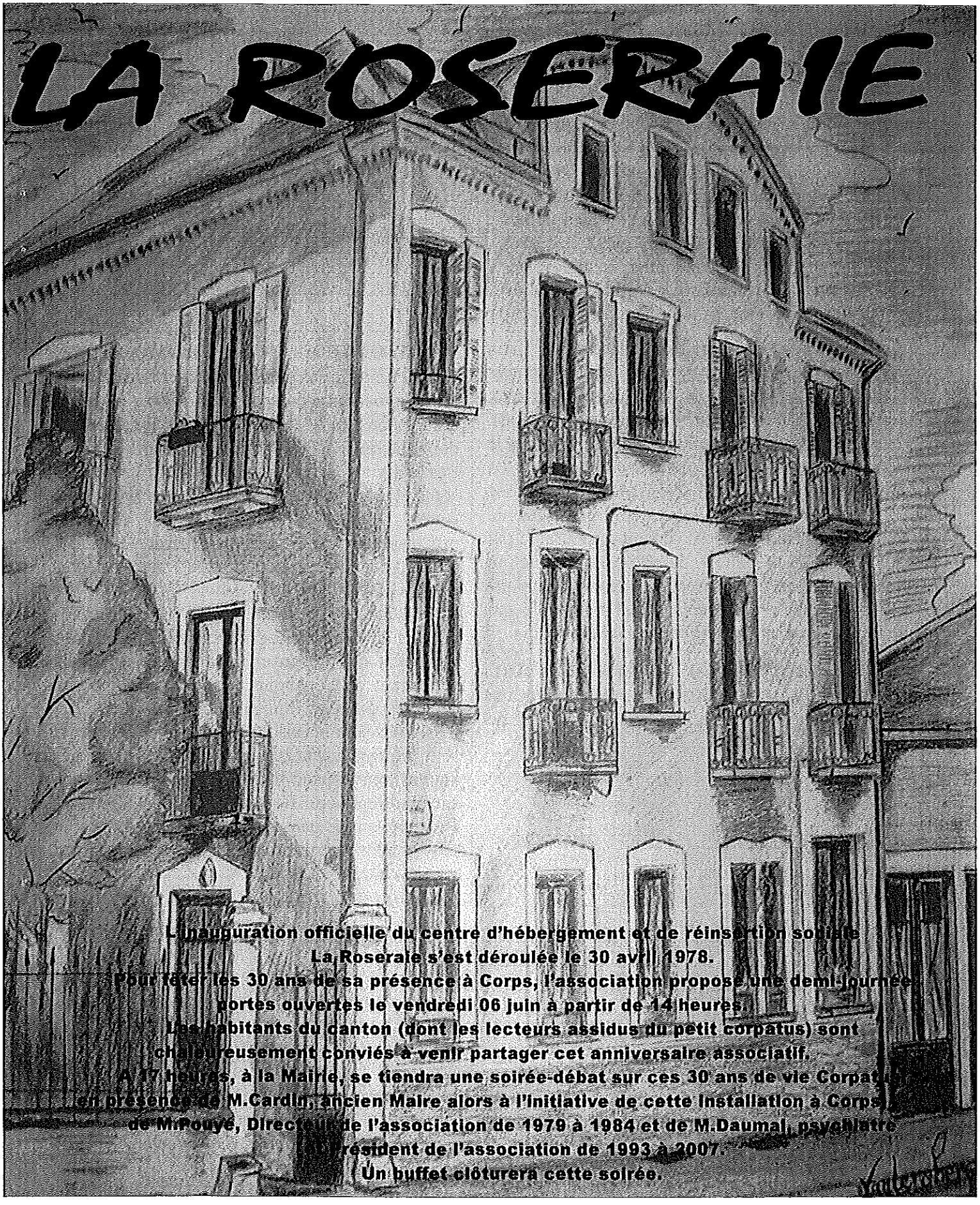

L'inauguration officielle du centre d'hébergement et de réinsertion sociale La Roseraie s'est déroulée le 30 avril 1978.

Pour fêter les 30 ans de sa présence à Corps, l'association propose une demi-journée portes ouvertes le vendredi 06 juin à partir de 14 heures.

Les habitants du canton (dont les lecteurs assidus du petit corpatus) sont chaleureusement conviés à venir partager cet anniversaire associatif.

A 17 heures, à la Mairie, se tiendra une soirée-débat sur ces 30 ans de vie Corpatue en présence de M.Cardin, ancien Maire alors à l'initiative de cette installation à Corps, de M.Pouyé, Directeur de l'association de 1979 à 1984 et de M.Daumal, psychiatre et Président de l'association de 1993 à 2007.

Un buffet clôturera cette soirée.

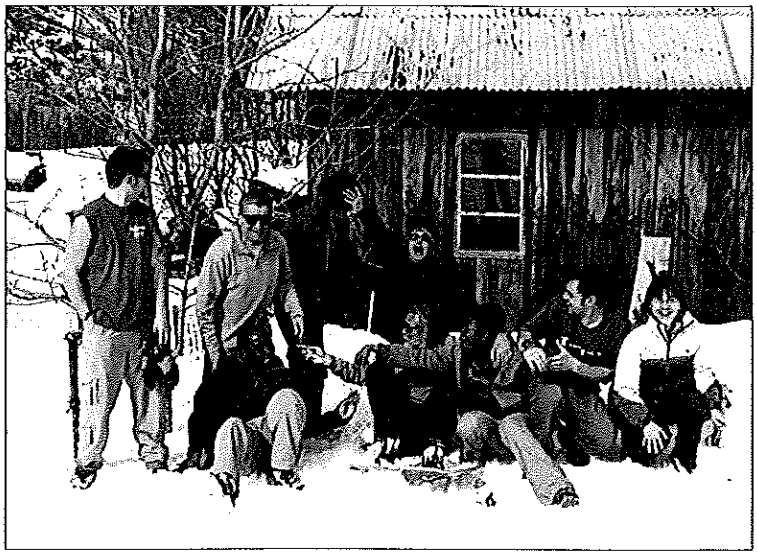

Le 02 décembre 1977, la Roseraie ouvre ses portes ; l'hôtel, du même nom, qui était propriété de la famille Catelan venait d'être vendu à l'association ARGILE (pour Association de recherche et de gestion d'instituts de loisirs et d'éducation), après une tentative d'installation, infructueuse, à Saint-Firmin. L'association installe dans ces murs, et dans certaines dépendances dont elle fait l'acquisition, une communauté thérapeutique de 14 places. Marcel Di Spigno, infirmier psychiatrique de formation, est le directeur / fondateur de cette communauté, qui vivait depuis 1972, à Viriville, dans les Chambarans, avec pour objectif principal de « décloisonner le monde des fous » en offrant une alternative à l'hospitalisation psychiatrique (mouvement théorique dit de « l'anti-psychiatrie »).

Elle adopte parallèlement, dans son fonctionnement quotidien et dans ses références idéologiques, des préceptes d'Anton Makarenko, ministre soviétique de la jeunesse et des sports ; ainsi, le règlement intérieur de l'établissement emploie le tutoiement et commence par « camarade ». La socialisation des personnes, selon Makarenko, passe par l'accueil, le travail, les loisirs et la place dans le groupe, en devenant progressivement responsable par le franchissement de paliers ; la référence au père (au sens psychanalytique) est prégnante et son image est celle du directeur – fondateur, « d'une parole qui guide tous les autres » selon Marcel Di Spigno.

Un voyage d'études en URSS, en 1981, ponctuera cette période d'installation et les drapeaux soviétiques flotteront sur le bâtiment au moment du conflit Afghan.

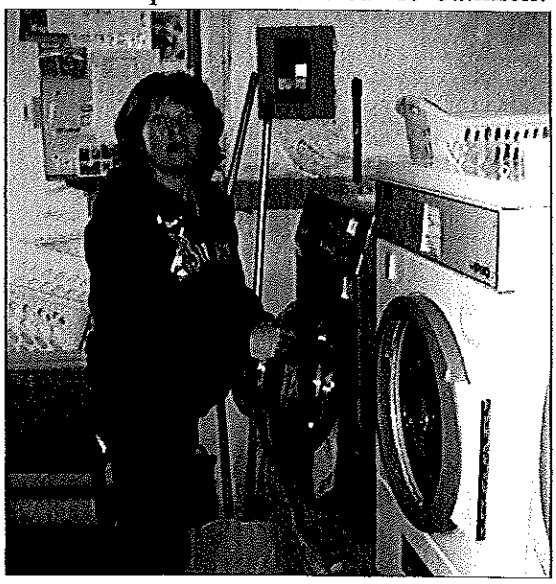

« La communauté thérapeutique est à la fois une fin en elle-même et un moyen d'action. Elle est thérapeutique pour chacun de ses membres, et les autres, par le milieu de vie et les échanges qu'elle permet. Elle doit permettre à chacun de ses membres de s'assumer pleinement, et ne doit pas être une fuite par rapport à une réalité économique et sociale problématique » (M. Di Spigno – Le petit Corpatus n° 21/1978).

La « thérapie communautaire » promue se réalise par la participation des personnes accueillies à des ateliers de réparation du bâti, de jardinage, d'élevage de chèvres, de poterie, de menuiserie, de blanchisserie, de cuisine, de travail du cuir, ainsi qu'une crèche.

BENEVOLAT (Données Insee 2002)

Avec 21.6 millions d'adhérents de 15 ans et plus, les associations totalisent 35.6 millions d'adhésions en 2002, dont 7.3 millions dans le domaine du sport et 4.9 dans celui de la culture. Les activités les plus fréquemment proposées sont placées sous le signe de la rencontre : soirées, repas, sorties, voyages. Les membres organisateurs, ainsi que les participants des activités sportives ou culturelles, sont les plus assidus. Par ailleurs, en dehors ou au sein des associations, 12 millions de personnes de 15 ans ou plus ont eu une activité bénévole en 2002. Le bénévolat est un moyen de se sentir utile à la société et de s'épanouir quand il n'est pas un vecteur d'action militante. Deux tiers des bénévoles sont occasionnels. Retraités et inactifs sont moins souvent bénévoles que les personnes actives, mais quand ils le sont leur participation est plus régulière. Bénévolat et dons financiers vont souvent de pair, même si les donateurs sont plus nombreux parmi les personnes au niveau de vie plus élevé.

Certains Corpatus se rappellent encore la fois où le chevrier décida de faire traverser la commune aux chèvres pour regagner un champ du haut du village, le jour du concours départemental du village le plus fleuri ; aucun parterre n'y résista.

De fait, salariés et hébergés vivent et cohabitent ensemble, sous le même toit, avec un partage des tâches qui voie le comptable faire la vaisselle, le directeur faire le jardin, etc. En parallèle, la vie quotidienne est rythmée par des ateliers d'éveil culturels, de musico – thérapie, de psychomotricité (atelier « corps ») de sport et de remise à niveau scolaire.
Un travail de « thérapie de groupe » (il ne porte pas ce nom) hebdomadaire complète le projet. Chaque jeudi se tient une assemblée communautaire qui permet d'exposer les difficultés de la vie de groupe, de libérer et de canaliser l'agressivité emmagasinée par une semaine de vie commune.

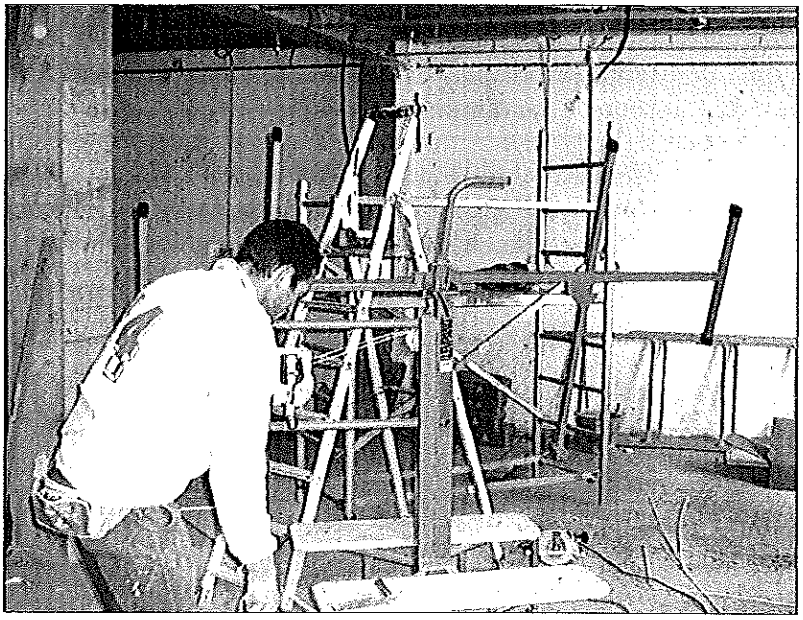

L'association prône aussi de parvenir à une autonomie financière ; « elle exige que ses membres reversent un pourcentage de leur salaire à une caisse commune et applique un blocage sur les salaires suivant une convention de la communauté. Chaque membre est tenu à régler les frais de nourriture et d'hébergement chaque mois.... La communauté aide l'accueilli en canalisant à bon escient l'agressivité retenue pendant plusieurs années en prison, hôpital ou foyer et donne à la personne les moyens de connaître ses propres limites. ; » (M. Di Spigno – Le petit Corpatus n° 21/1978).

Détail important pour le devenir de l'association, l'Etat consent à financer la communauté au titre de l'aide sociale, car il n'existe pas de ligne budgétaire spécifique pour les communautés thérapeutiques. La roseraie est habilitée comme centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) ; ce financement est normalement attribué à des organismes qui hébergent des personnes en difficulté de logement.

DEFINITION DU SEUIL DE PAUVRETE (Données Observatoire National de la pauvreté et de l'exclusion sociale rapport 2005-2006 sur les chiffres des années 2002 et 2003 – ASH du 03 mars 2006).
Le seuil de pauvreté d'une personne qui vit seule est égal à 60 % du revenu médian d'un pays ; en France, en 2003, la moitié (et non la moyenne) des revenus sont inférieurs à 1 290 €, le revenu médian était donc de 774 € pour une personne isolée. Au regard de ce seuil, on décomptait alors 7 millions de personnes pauvres, soit 12% de la population. La pauvreté frappe inégalement selon le type de ménage, l'âge et le sexe ; les personnes seules et les familles monoparentales sont les plus durement touchées ; les femmes sont légèrement sur représentées parmi les pauvres, de même que les moins de 25 ans.

L'obtention de l'agrément ministériel et du financement est obtenu par le Dr Cardin, dans le cadre d'un arrangement direct avec le ministre, qui prévoyait à Corps, en contre partie, l'accueil d'une personne de la bourgeoisie Parisienne, dont personne ne savait que faire. Ainsi, en 1978, l'Etat, par l'intermédiaire de son « bras exécutoire » qu'est la DDASS, propose ainsi un financement au prix de journée de 18.73 € (évidemment en franc à l'époque) pour 14 salariés.
Par ce financement et avec une garantie supplémentaire du Conseil Général de l'Isère, l'association emprunte afin de devenir propriétaire de l'ensemble des locaux qu'elle occupe. Nombre d'entre eux seront revendus au fil des années.

1982 - Une première crise institutionnelle

MAL LOGEMENT (Données fondation Abbé Pierre 2008).
Le nombre total de personnes connaissant une problématique de mal logement est estimé par la fondation Abbé Pierre à 3 318 500 en 2008. Sur ce chiffre, 100 000 (3 %) sont considérées à la rue, sans domicile fixe, 1 031 500 (31 %) sont privées de domicile personnel (camping, hôtel, centre d'hébergement, vie chez des tiers...) et 2 187 000 (66%) vivent dans des conditions de logement très difficiles (logement insalubre, trop exigu, sans confort de base...). Selon le rapport de la fondation, ces situations ne doivent pas masquer les situations de réelle fragilité que rencontrent près de 6 millions de personnes, qui vivent chez des amis, de la famille, et qui les placent en situation de précarité du fait de l'absence d'un domicile personnel.

A la suite d'oppositions internes et de désaccords sur la gestion de l'association, une première crise associative éclate; dans le même temps l'Etat exige une normalisation du fonctionnement de l'association, notamment au niveau financier et budgétaire, avec le suivi des règles en vigueur ; l'association ARGILE est dissoute et devient le 04 août 1982 « les Ateliers de l'Autonomie ».

Le projet devient « d'aider les jeunes à atteindre une autonomie de gestion de leur existence sociale et d'observer avec eux ce qui, dans leur comportement quotidien est révélateur des angoisses enfouies, des blocages nés d'événements antérieurs » (Document interne).

Certains usagers quittent la structure et retournent à l'hôpital, l'équipe salariale est modifiée ; la roseraie se met à travailler avec J.Bergeret et le centre national de documentation sur les toxicomanies et accueille un public toxicomane qui relèverait de post-cure. Cette « étiquette » lui collera longtemps à la peau.

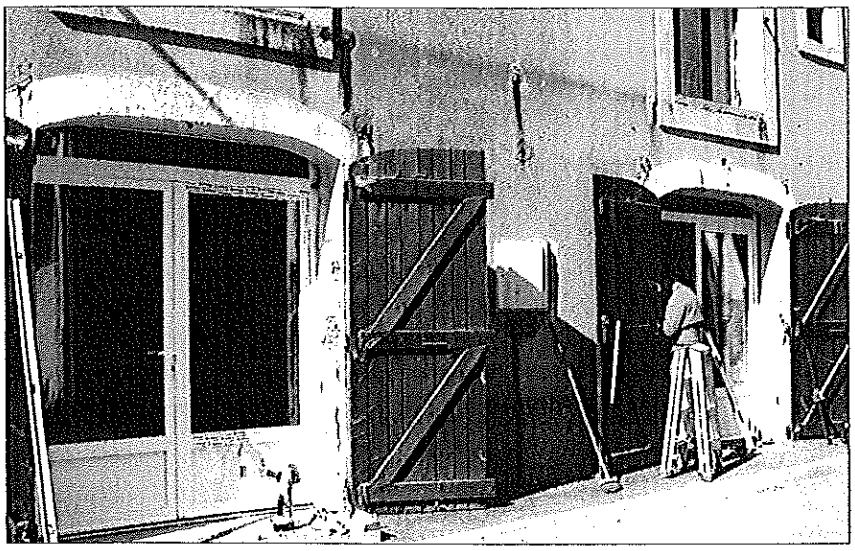

Cette évolution correspond à un nouvel exécutif président / directeur ; M. Fred Pouyé dirige la structure au quotidien ; la nouvelle association se démarque des préceptes de Makarenko et se professionnalise en recrutant des éducateurs spécialisés. Le pouvoir n'est plus détenu de façon affective et l'établissement prend une vraie dimension institutionnelle. Le public 18 – 25 ans devient la priorité de cette nouvelle équipe.

Certaines activités (travail du cuir, vente du jardin et de la grange, qui deviendront un parking public et une annexe de l'hôtel des Tilleuls) disparaissent afin de « réduire la voilure » et le coût de fonctionnement de la roseraie. Pour préserver l'activité, il convient en effet de rembourser de nombreuses dettes et de repartir sur des bases de gestion plus concertées et transparentes.

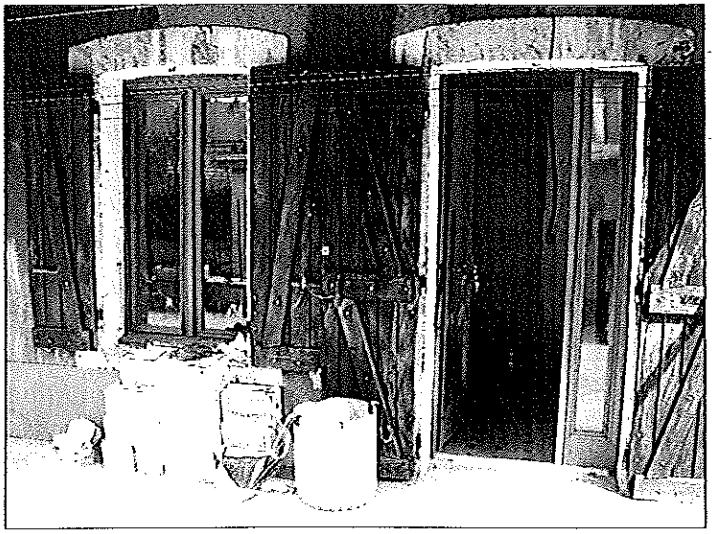

A cette date, le prix de journée s'élève à 74.44 € et la roseraie emploie 18 salariés, qui pour la plupart ne vivent déjà plus dans les locaux de l'association; le recrutement du personnel est réalisé localement. Il est vrai que le slogan « vivre et travailler au pays » est revendiqué à cette période.

En 1990/1991, avec l'apparition du RMI, le « pécule » entre à la roseraie ; jusqu'alors réalisés dans une visée thérapeutique, les ateliers proposés par l'établissement se heurtent à l'instauration d'une ressource qui « démotive » les personnes à participer à des travaux.

PRIX DE JOURNEE

Le prix de journée d'un établissement se définit par la division du budget alloué par le nombre de journées d'accueils réalisées dans l'année.

Années	1978	1983	1988	1992	1994	2000	2006
Prix de journée	18.73	65.49	78.56	127.88	56.29	49.08	47.30

Depuis les années 2000, le prix de journée de la Roseraie est inférieur à celui de 1981 (49.70€), en données brutes, sans prise en compte de l'évolution de l'indice des prix.

Le statut de centre d'hébergement de la roseraie permet de faire appel au « pécule » (ou rétribution d'insertion) ; les hébergés qui travaillent perçoivent ainsi un dédommagement d'une valeur horaire alors égale au SMIC. L'application de cette rémunération pose des problèmes statutaires ; en effet, la roseraie paye au SMIC des personnes alors inaptes (de par leur pathologie) à accéder à un emploi « traditionnel », les nourrit, les loge et les blanchit alors qu'elle doit les accompagner sur un projet autonome extérieur.

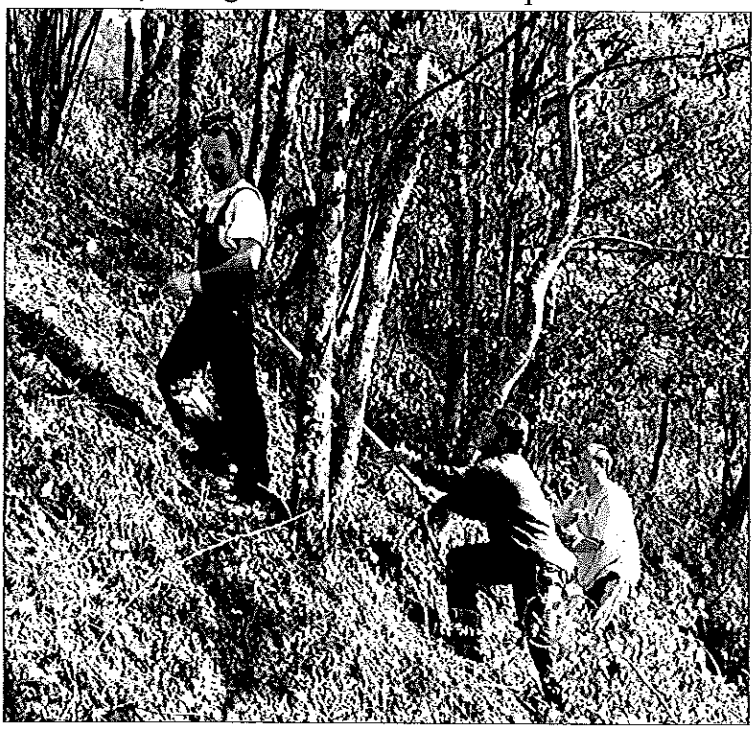

Les personnes ne partent évidemment pas ; elles travaillent (où s'occupent) à la carte et sont en pension complète, alors pourquoi s'embêter ailleurs.

L'application du « pécule » correspond au début d'un travail partenarial avec l'EDF qui « réserve » quelques chantiers à l'association dans le cadre d'une campagne nationale de lutte contre les exclusions ; ce partenariat s'est fortement développé depuis et la convention de partenariat avec l'EDF constitue un des piliers de l'activité présente de la roseraie. Par ce partenariat, la roseraie finance des emplois directs.

Entre 1982 et 1992, le projet s'est ainsi plus orienté vers le soin et l'accompagnement de la maladie psychique. Des postes de psychanalyste, de psychologue ont été progressivement intégrés dans la bonne marche de l'établissement ; fin 1992, 21 salariés sont présents pour 16 places financées. A cette date, la DDASS percevra l'établissement comme un endroit de « psychanalyse des pauvres », mais avec des moyens de « riches».

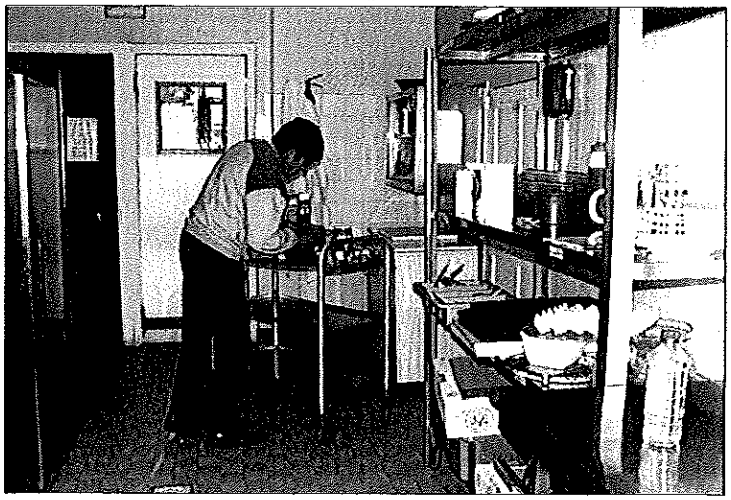

1993

Une seconde crise institutionnelle

En 1992, le prix de journée de l'établissement atteint un taux très, trop élevé pour les prestations qu'il est censé rendre au titre de l'aide sociale d'Etat. Un conflit interne provoque le départ du directeur, puis celui de la présidente de l'association au début de l'année 1993. Le déconventionnement de l'établissement par l'Etat, c'est à dire une fermeture quasi assurée, est discutée en préfecture. La mobilisation de certains salariés conduit le Dr Cardin à se saisir du dossier, à le défendre en préfecture ; cette mobilisation commune évite la fermeture et offre un délai à l'association.

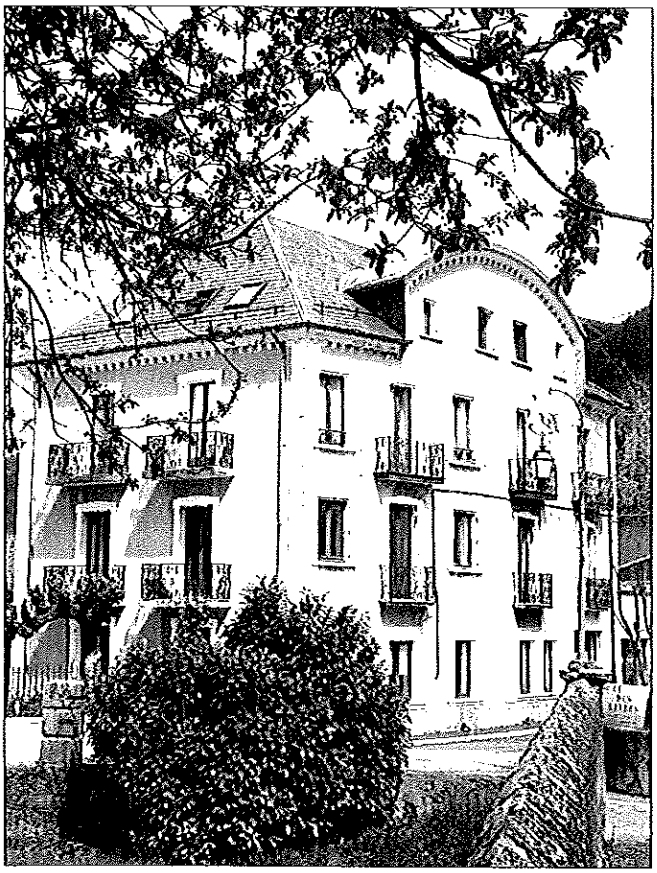

Un nouveau président, le Dr Daumal, arrive en juillet, puis un nouveau directeur, M. Bon, en août ; en lien avec les salariés et le Dr Cardin, il leur revient de convaincre la DDASS de continuer à poursuivre les accueils.

Cet aboutissement sera finalement obtenu en contrepartie d'une restriction budgétaire conséquente, dans la mesure où 8 licenciements sont prononcés, dans la mesure où le prix de fonctionnement de la roseraie diminuera de 68 % entre 1992 et 1994 ; ces restrictions conduiront ainsi l'association à arrêter certaines activités manuelles (jardinage, menuiserie, poterie) ainsi que toutes les activités à visée thérapeutiques. En effet, l'Etat impose à l'association de revenir à des missions plus conformes à son statut de centre d'hébergement et de réinsertion sociale, en privilégiant dorénavant l'aspect social et le relogement des personnes accueillies (et non plus le soin).

Le nouveau projet pédagogique de la roseraie parle d'amener les personnes hébergées de « l'exclusion à la citoyenneté ».

La capacité de l'établissement, momentanément réduite de par les difficultés internes, (re)passe de 16 à 20 places.

On pourrait penser que l'application totale de ces contraintes aurait suffit ; quelques mois après cette crise conséquente, les services de l'Etat ont considéré, selon des ratios de fonctionnement qui leurs sont propres, que l'association présentait encore trop de salariés ; recentrée sur ses missions premières, l'association se trouve alors amenée à fermer la blanchisserie. L'activité réouvrira et perdurera quelques années au gré de subventions diverses, parfois obtenues malgré l'avis négatif des services de l'Etat.

RELOGEMENT **(Données fondation Abbé - Pierre 2008).**
En comptabilisant ceux qui trouvent un logement et les candidats au parc HLM qui n'y accèdent pas, 4 millions de familles cherchent un logement chaque année. Parmi ces familles, 800 000 ont accédé à la propriété en 2007. Sur les 3.2 millions de famille qui cherchent donc à louer (dont 1.2 millions de demandeurs de logement HLM) seuls 430 000 (13 %) ont eu accès au parc social en 2006 (contre 500 000 en 1999).

En 1997, une négociation voit la reconnaissance de l'atelier laverie par la DDASS en contrepartie d'un passage de 20 à 25 places capacitaires.

L'accueil des familles est également intégré à ce conventionnement. Toujours en 1997, afin de mieux répondre à des besoins salariaux, la totalité des salariés adoptent à l'unanimité une diminution de leur temps de travail de 5%, avec perte de salaire équivalente, afin de créer un poste de veilleur de nuit et libérer ainsi du temps éducatif en journée et parvenir à une plus grande souplesse des plannings.

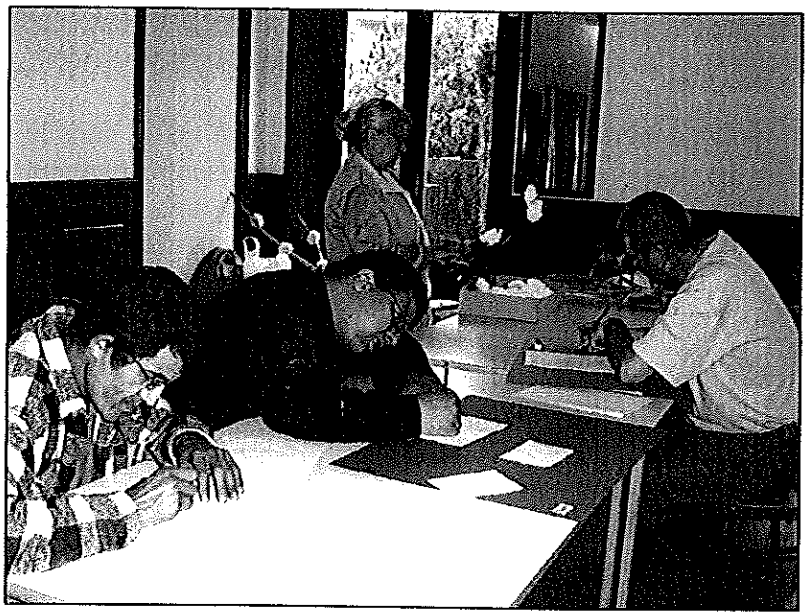

Progressivement, la roseraie se met à effectuer des accueils en urgence, en lien avec certains partenaires de l'agglomération ainsi qu'à accueillir des familles, notamment dans des situations de violence qui nécessitent un éloignement rapide. En 1995, pour le première fois, la roseraie accueille dans un appartement qu'elle louait à l'époque sur La Mure, une femme victime de violences conjugales et ses 6 enfants. Ces accueils de famille, d'abord occasionnels, constituent aujourd'hui une part importante de l'activité de l'établissement.

En parallèle, la fermeture de la cure, à Corps, a notamment réorienté vers la roseraie une demande d'hébergement des personnes de passage sur la route Napoléon. Un local dit d'urgence a récemment été réhabilité avec l'aide financière de la communauté de communes du pays de Corps pour une trentaine d'accueils annuels de gens de passage. Dans ce cadre, la roseraie dépanne jusqu'à 3 jours maximum, avec un hébergement et des repas.

La roseraie aujourd'hui

L'établissement a conservé de son histoire une perspective collective (repas, ateliers,..) adaptée notamment à la prise en charge de personnes sans aucune ressources.

Une tradition orale s'est également perpétuée, la valeur de la parole donnée est importante et est indispensable à tout travail éducatif ; à une époque où les procédures (d'accueil, de régulation de conflit avec un médiateur de la république..) « bouffent » certains dispositifs, cette volonté met parfois la roseraie en porte à faux. Son éloignement de l'agglomération Grenobloise fait que les orientations concernent souvent des personnes ou familles ayant des besoins de mise au vert, d'éloignement ou de se poser un moment. La roseraie accueille aujourd'hui un public mixte, d'adultes isolés ou familles, qui présente des difficultés de logement (perte de logement, expulsion, rupture conjugale ou familiale pour certains jeunes.....). Depuis 1993, le pourcentage des accueils réalisés dans des situations requièrant une urgence sociale n'a cessé de progresser ; à ce jour, 8 accueils sur 10 environ sont réalisés dans ces conditions d'urgence et la roseraie accueille de 80 à 100 personnes par an.

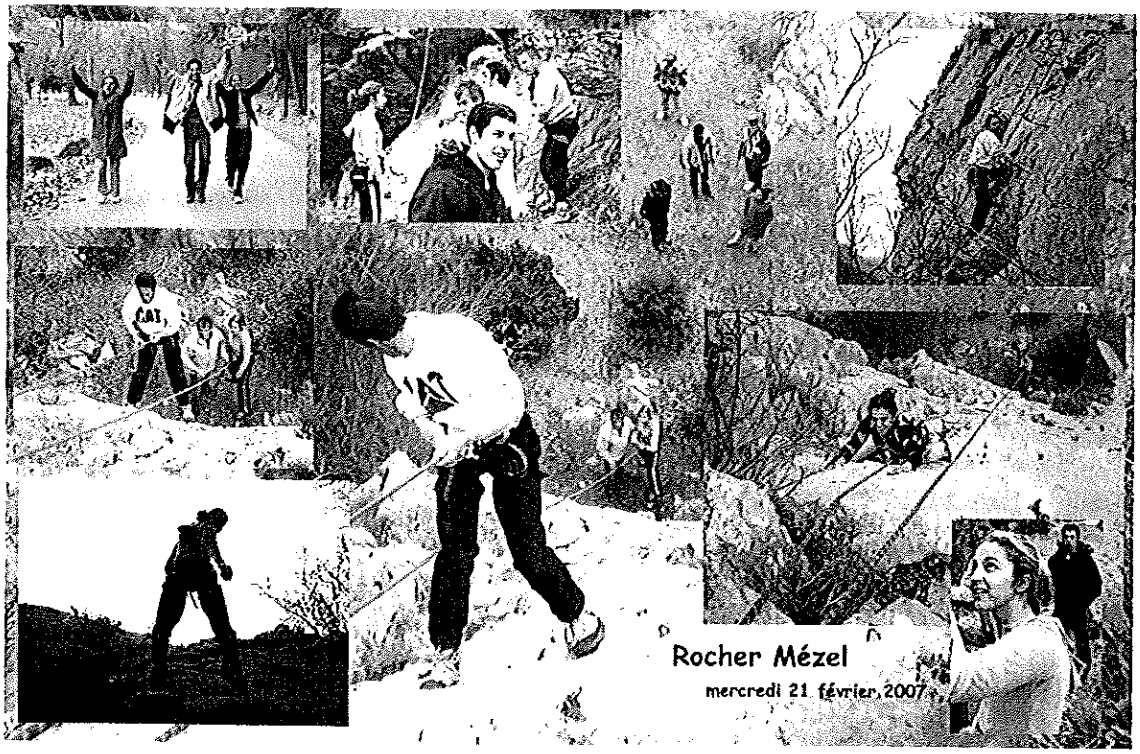

La roseraie de demain

Malgré la décentralisation, les centres d'hébergement et de réinsertion sociale sont restés dans le giron de l'Etat. La disparition des DDASS est annoncée pour 2009 ; elles seront vraisemblablement rattachées directement à la préfecture sous forme d'agence ou d'antennes. Cette fermeture annoncée ouvre à nouveau le débat sur la reprise des CHRS par les conseils régionaux ou départementaux ; l'autorité de tutelle pourrait donc être amenée à changer, au risque de remettre en cause le caractère national de la prise en charge des personnes relevant de l'aide sociale.

D'une manière générale, le secteur associatif subit la concurrence du secteur privé ; dans le domaine de l'hébergement d'urgence, par exemple, l'Etat négocie directement avec le groupe Accord (hôtels « formule 1 » entre autres). La femme élue chef d'entreprise de l'année en 2006 a crée une entreprise privée et lucrative qui réalise de l'aide à domicile et qui entre en concurrence directe avec les ADMR (associations à domicile en milieu rural) à qui elle ne laisse que les secteurs les moins « rentables ». Dans le même temps, des orientations nationales indiquent la ferme volonté de passer de 32 000 associations financées dans le domaine social et médico-social, à 3 500 associations.

En effet, le traitement « administratif » de chaque association représente un coût financier et humain (contrôles des budgets prévisionnels et réalisés, contrôles sur sites) et arriver à n'avoir qu'un ou deux interlocuteurs par secteur serait plus simple et moins cher. Des dispositifs légaux de regroupement d'association, de fusion / absorption ont été votés récemment et sont fortement encouragés.

A moyen terme, le devenir d'une association, autonome, de « petite taille » comme la roseraie ne présente donc aucune garantie. Il est également vrai que la procédurisation des dispositifs, l'accès aux subventions nécessitent de plus en plus le recours à des services juridiques et / ou à des compétences administratives poussées ; un seul dossier de financement récent, pour moins de 5 000 €, « pesait » ainsi près de 400 grammes.

Le Conseil d'Administration

de l'association « Les ateliers de l'autonomie » est présidé par Mme Perret Sophie, depuis le 25 septembre 2007 ; il est composé de 13 personnes, dont des personnes morales représentant les communes de La Mure et de Corps, la Communauté de Commune du Pays de Corps et l'EDF.

L'Association emploie 19 salariés, sur l'ensemble de ses activités ; au 31 mai 2008, 8 hommes et 11 femmes exercent une activité professionnelle, pour une moyenne d'âge de 46 ans.
4 salariés habitent dans le canton de Corps - 6 salariés habitent dans le canton de La Mure
4 salariés habitent dans les Hautes-Alpes - 3 salariés habitent dans le canton de Mens et 2 salariés habitent à Grenoble et Vizille.

L'ATELIER CHANTIER INSERTION LAVERIE.

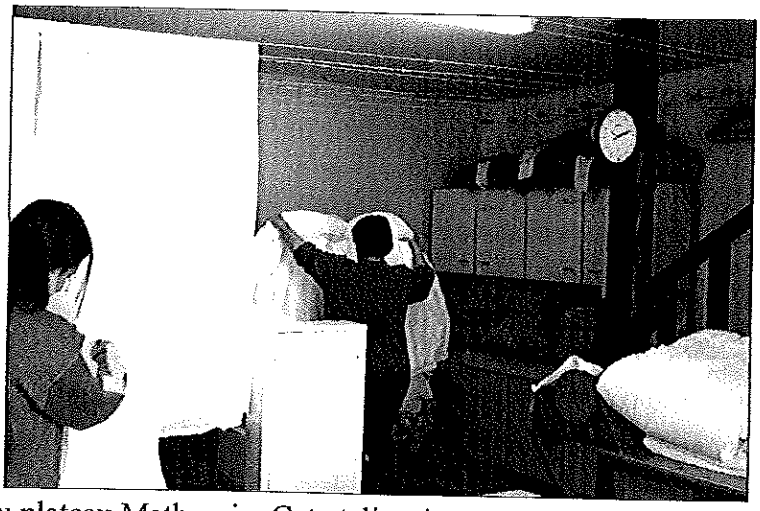

En 2005, l'association a conclu un partenariat avec le Conseil Général de l'Isère et la direction départementale du travail pour développer son atelier chantier d'insertion blanchisserie, présent sur la commune depuis 1978. Sans ce soutien, la laverie ne serait pas viable.

Cette activité existait avec des personnes de la roseraie mais elle emploie désormais un public de salarié(e)s extérieurs au centre d'hébergement. Ainsi, cet atelier chantier d'insertion laverie propose quatre postes en contrat aidé à un public essentiellement féminin, originaire du plateau Matheysin. Cet atelier s'apparente à un service de proximité.

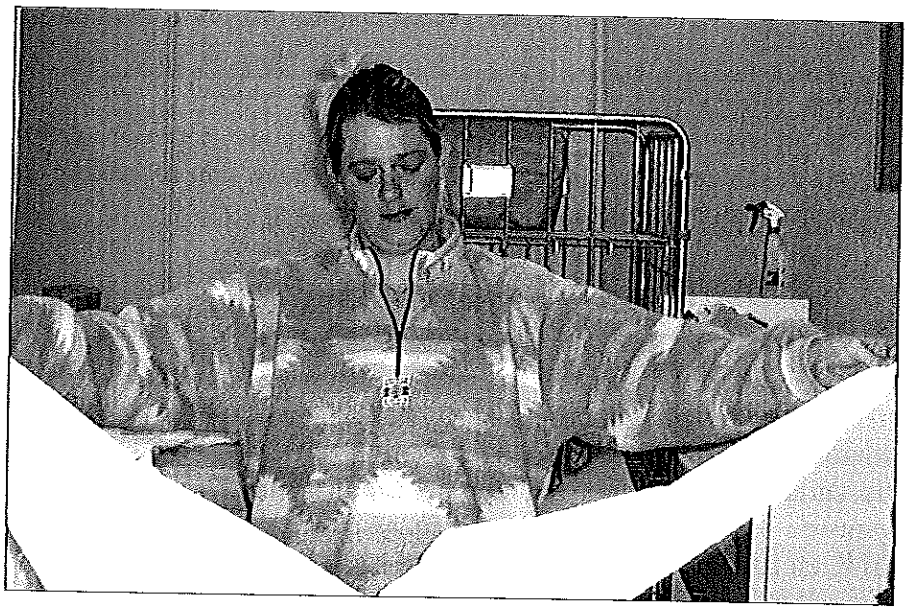

De manière générale, la clientèle de la laverie "joue le jeu" de l'insertion depuis de nombreuses années; les prix sont plus attractifs mais les délais de livraison sont plus longs, les horaires d'ouverture limités à 6 heures 30 quotidiennes, avec des fermetures le mercredi, le samedi et dimanche. Le changement de statut des personnes qui travaillent n'a pas modifié l'affluence. La clientèle, très fidèle, se compose de ménages du canton, de gîtes, d'associations, de collectivités locales, d'écoles, d'auberges ou de chambres d'hôtes. Certains hôtels de Corps ou du Dévoluy s'adressent également à la laverie; cela suppose pour eux d'avoir un roulement de draps suffisant pour faire face à des délais de livraison plus longs.

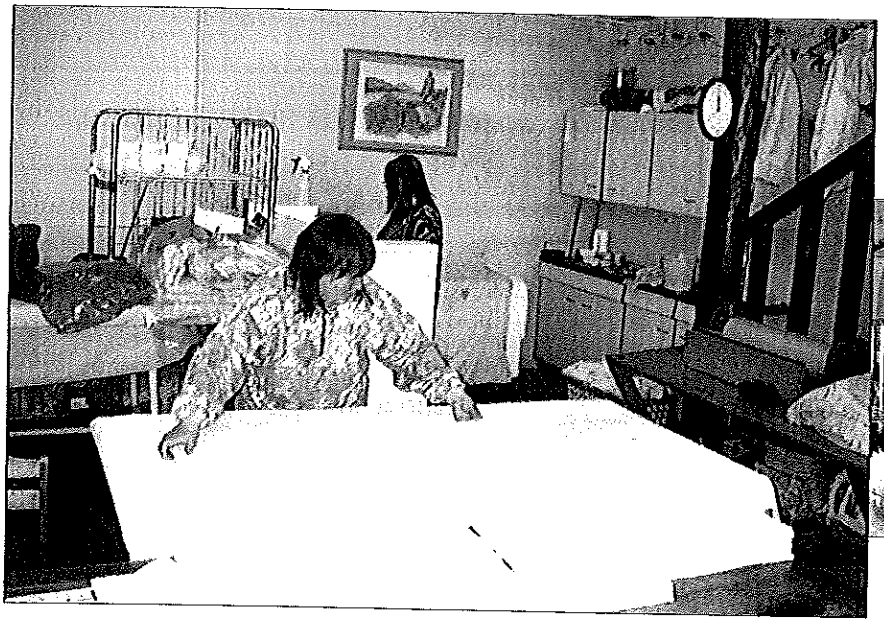

La laverie assure également la livraison, voire le port du linge à domicile pour certains clients et pour des personnes âgées.

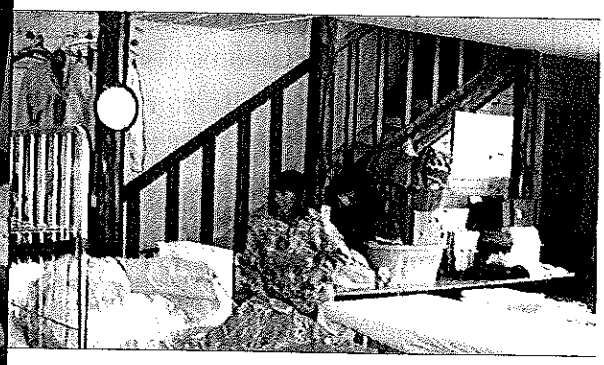

SYNTHESE DE LA LOI INSTITUANT LE DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE DITE « DALO ».

En 2007, comme le droit à la santé et à l'éducation, le droit au logement devient opposable. Il s'agit d'une avancée sociale importante pour l'application des droits fondamentaux. L'Etat devient donc garant du droit au logement.

L'accès au droit au logement :

Le droit à un logement décent et indépendant, garanti par l'Etat, est offert à toutes les personnes qui répondent aux deux conditions cumulatives suivantes :

1 - Elles résident sur le territoire français de façon régulière et dans des conditions de permanence définies par décret en Conseil d'Etat.

2 - Elles ne sont pas en mesure d'accéder par leurs propres moyens à un logement décent et indépendant et de s'y maintenir

Le public prioritaire :

La loi oblige la création de commissions de médiation dans tous les départements. Elles désignent les demandeurs prioritaires au Préfet. Ces personnes prioritaires visées sont;

1- dépourvues de logements : sont visées les personnes sans domicile fixe ainsi que les personnes privées de domicile personnel ;

2- logées dans des locaux manifestement sur occupés ou ne présentant pas le caractère de la décence, et qui ont, soit au moins un enfant mineur, soit un enfant présentant un handicap, soit au moins une personne à charge présentant un handicap ;

3- menacées d'expulsion sans relogement ;

4- hébergées ou logées temporairement dans un établissement ou un logement de transition ;

5- logées dans des locaux impropres à l'habitation ou présentant un caractère insalubre ou dangereux.

Attribution des logements sociaux sur le contingent du préfet et désignation des personnes prioritaires à un bailleur social.

A la suite de la décision de la commission de médiation, le préfet désigne chaque demandeur à un organisme bailleur disposant de logements correspondant à la demande et situés dans un périmètre qu'il définit, en fixant le délai dans lequel celui-ci est tenu de le loger.

Il semblerait que le préfet ne soit tenu de présenter qu'une seule offre de logement. Aussi, sauf à en contester les caractéristiques devant le tribunal, le demandeur qui ne l'accepterait pas devrait perdre son droit au logement pour une durée indéterminée.

Cette loi présente 5 risques à ne pas sous estimer.

Le premier est de provoquer une concentration des demandes sur les communes qui disposent déjà de nombreux logements locatifs sociaux.

Le deuxième est une transformation des structures d'hébergement en « logement pour les plus pauvres » par défaut d'une production suffisante de logements sociaux.

Le troisième est une remise en cause de la mixité sociale dans les quartiers. Ils vont être confrontés à des injonctions des préfets de loger les personnes défavorisées.

Le quatrième est de provoquer des tensions très vives au sein de la société. Les personnes qui ne parviennent pas à se loger et qui attendent depuis des années une réponse à leur demande de logement social pourraient avoir un grand ressentiment à l'encontre de celles, plus défavorisées encore, dont les demandes seront examinées avant les leurs.

Le cinquième, la saturation des juridictions administratives, constitue un risque non négligeable.

D'après document UNIOPSS. Groupe Habitat – Logement Mars 2007

ATELIER CHANTIER A L'EDF

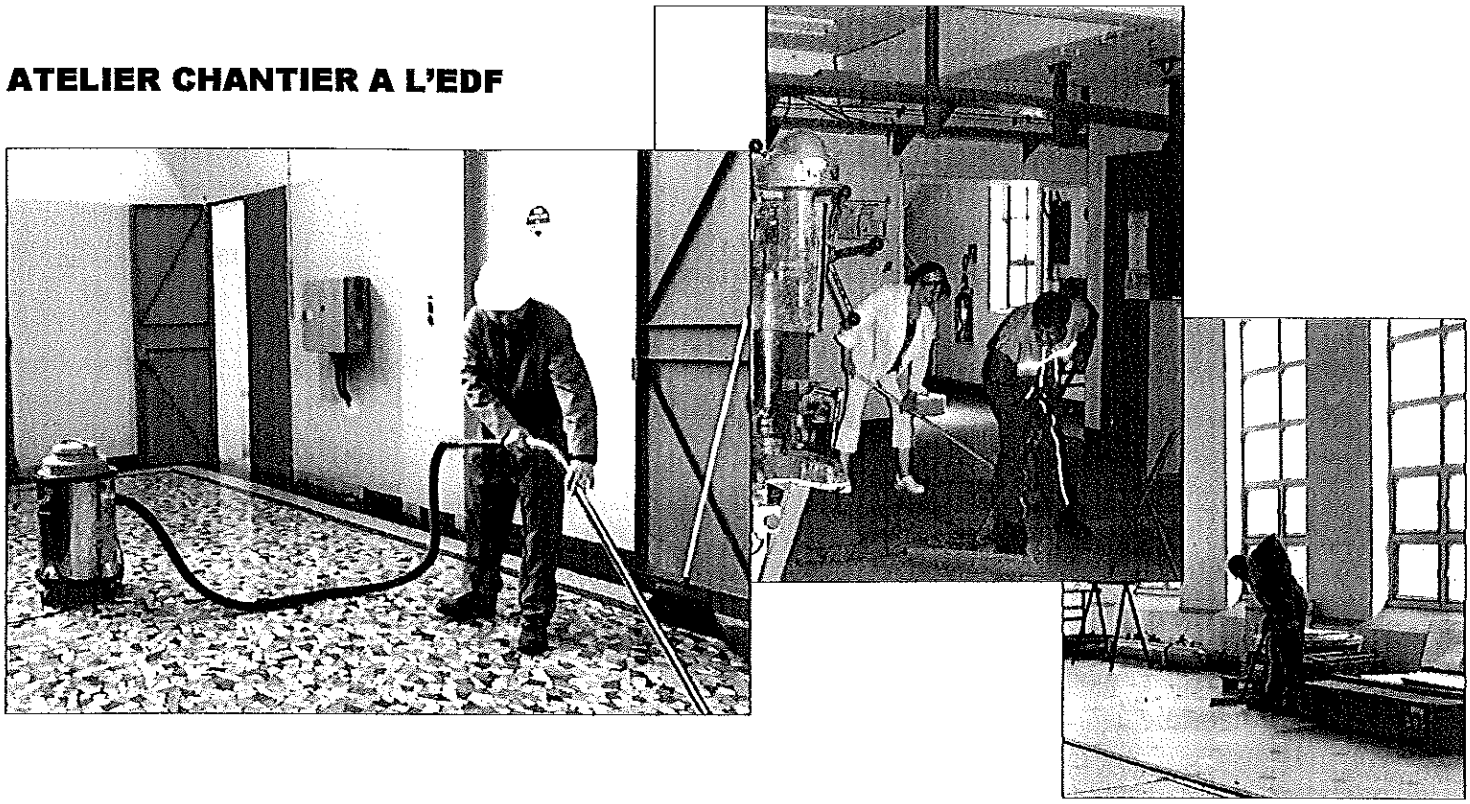

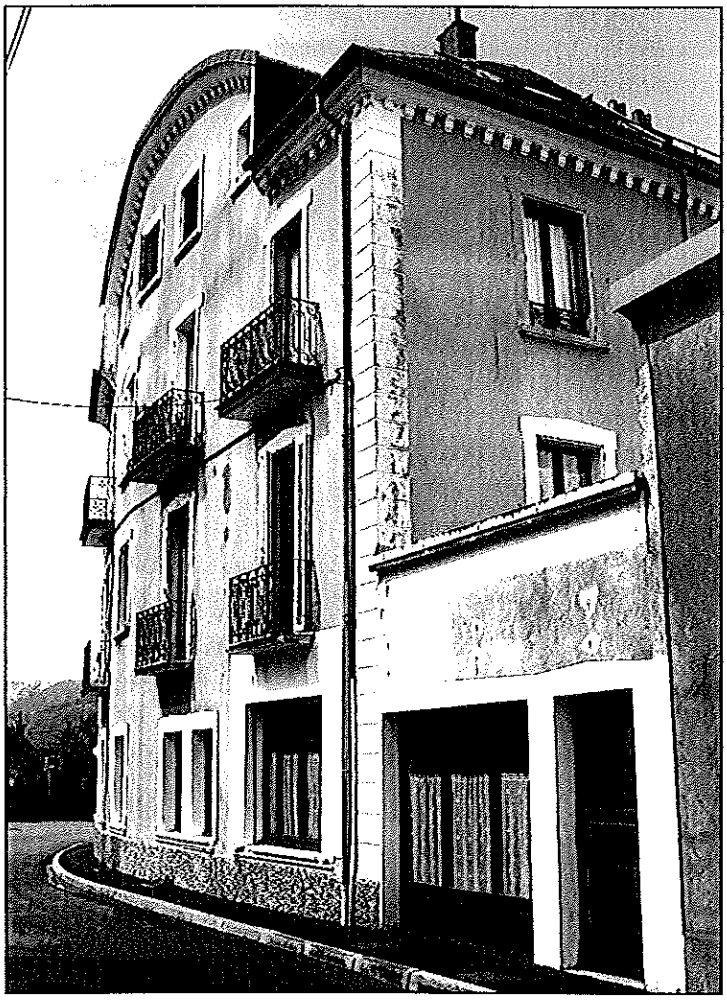

TEMOIGNAGES

Mon rêve s'est réalisé et grâce à l'équipe du CHRS, si moi j'ai réussi, pourquoi pas les autres ; dans la vie le destin nous donne le droit d'avoir des secondes chances, il faut saisir la chance. La preuve maintenant j'ai une vie équilibrée et un emploi. De ma part je garderai toujours contact avec La Roseraie et un très beau souvenir dans ma vie.

Christian L

Après cette arrivée, par un après-midi pluvieux de novembre dans cette grande maison, qui au premier abord m'a paru vide et silencieuse et peut-être abandonnée des dieux. Mes appréhensions étaient à leurs paroxysmes, habillées de mes certitudes et d'une indifférence presque autiste. Ce vieux navire craquant de toutes ses pierres me fit froid dans le dos. Sans le savoir je venais d'ouvrir une petite porte qui donnait sur une grande pièce.
Puis quelqu'un m'accueillit avec un grand sourire et me conduisit à la chambre qui serait la mienne tout au long de mon séjour. Je ne cache pas que j'ai été surpris au premier abord par la modestie et le dénuement de l'endroit, puis le temps faisant cette petite chambre s'est vite transformée en petit cocon tout confort. Jamais hiver ne m'avait tenu aussi chaud.

Richard D

Quand je suis venue ici j'étais vêtue d'une couverture de douleurs....
J'étais comme un être déchiré qui ne voulait qu'un abri contre le froid....
A mesure que les jours passaient, je me sentais moins vulnérable....
J'ai repris confiance en moi. Je vais réaliser mon souhait, une autre vie... calme et tranquille...

Chantal

Aujourd'hui nous fêtons les 30 ans de l'installation du CHRS La Roseraie à Corps. J'y suis, quant à moi, psychologue depuis 5 ans et j'aimerais vous faire partager ma toute petite mais passionnante expérience. Mais comment dire ?...

Bien sûr, je pourrais décrire nos locaux vétustes, mal insonorisés, la tuyauterie capricieuse, les odeurs parfois nauséabondes ...

Mais j'ai plutôt envie d'évoquer le charme désuet de cette vieille bâtisse bancale mais majestueuse, de ses parquets grinçants, de sa déco kitchissime, de son atmosphère chaleureuse, dans un monde à l'asepsie galopante.

Bien sûr, je pourrais parler des tensions dans notre équipe, de nos désaccords fréquents, de nos conflits explosifs ou larvés. Je pourrais vous raconter le découragement qui parfois nous guette face à ce travail de Sisyphe, les révoltes, le sentiment d'impuissance et même la peur.

Mais j'ai surtout envie de témoigner du plaisir infini du travail en équipe, de la richesse subtile et inépuisable des relations avec mes collègues, qu'ils soient un peu inhibés, soupe au lait, bavards, paternalistes ou même haut alpins.

Je voudrais juste dire ma fierté d'appartenir à cette équipe de combattants des petites causes, d'alchimistes du quotidien, de dénicheurs d'espoir.

Bien sûr, je pourrais proposer l'analyse d'une clinique du désespoir, des traumatismes, des ruptures, de l'addiction inéluctable, des répétitions transgénérationnelles, de la violence tapie dans chaque histoire.

Je pourrais discourir sur la précarisation de la pathologie mentale, la pathologisation de la misère, sur le sentiment aliénant de honte, la souffrance psychosociale inhérente à l'isolement et vice versa.

Mais, ce que j'ai envie, surtout, c'est d'exprimer simplement mon admiration pour ces femmes, ces enfants et ces hommes que nous accueillons ici.

Ils ont traversé des tornades, ils ont survécu à des fléaux parfois même à des tsunamis. Ils ont supporté des cyclones ou parfois des bourreaux... Ils ont affronté, affrontent encore des démons intérieurs, mènent d'étranges combats contre eux-mêmes, luttent contre la fatalité. Et pourtant, ils tiennent encore debout.

Je voudrais rendre hommage à tous ces résidents qui s'accrochent à l'échelle de la reconstruction et gravissent patiemment les barreaux un à un. Bien sûr parfois ils trébuchent, parfois même ils tremblent ou capitulent, parfois ils s'arrêtent pris de vertige.

Je voudrais par ces mots, par mon travail surtout, leur prêter mes lunettes, qu'ils puissent enfin lire en exergue de leurs cicatrices, leur force, leur courage, leur dignité, qu'ils puissent déceler dans leurs stratégies maladroites, et parfois délétères de survie, toutes les ressources précieuses qui sont les leurs.

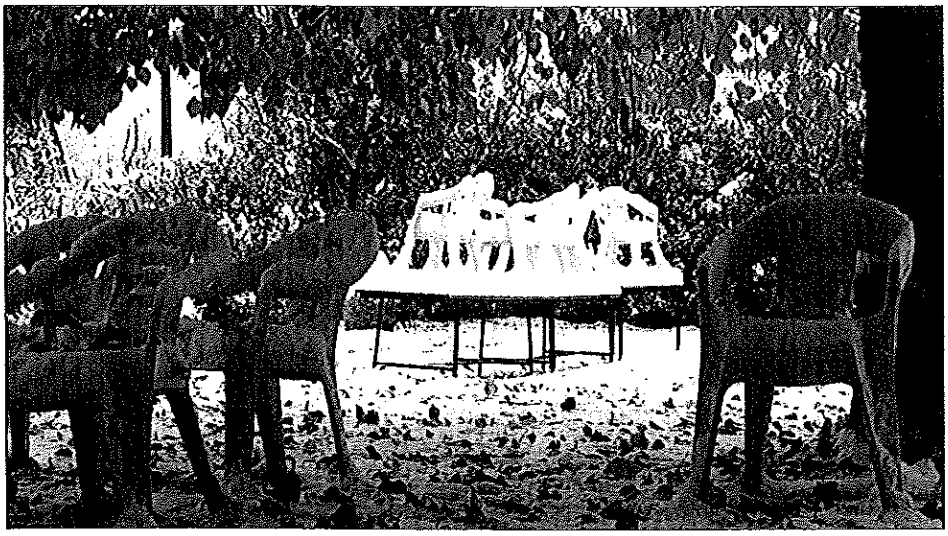

Je voudrais les remercier pour tout ce qu'ils m'ont appris sur la résistance, sur la résilience, sur la persévérance aussi. Je voudrais saluer ceux qui, aujourd'hui reviennent partager avec nous, un peu de leur nouvelle vie, leçons d'optimisme, de générosité, de solidarité et d'espérance surtout...

Bien sûr tout cela n'aurait pas été possible sans ce petit village et ses habitants. C'est dans un décor somptueux, délicate alliance du sourire des lumières pastorales et de la solennité des cimes alentours, qu'ils nous ont accueillis. Oh, il y a sûrement des frayeurs, des détracteurs et des rumeurs mais en tout cas ça fait 30 ans que ça dure et ça c'est incontestable.

Alors à tous merci et chapeau bas.

Martine Chaltiel

UNE CROIX DISPARAIT A BELLEDONNE

Comment une randonnée sur la cime la plus populaire, de la région grenobloise suscite une réflexion intense sur la vie, la mort, et toutes ces broutilles qui occupent nos RTT.

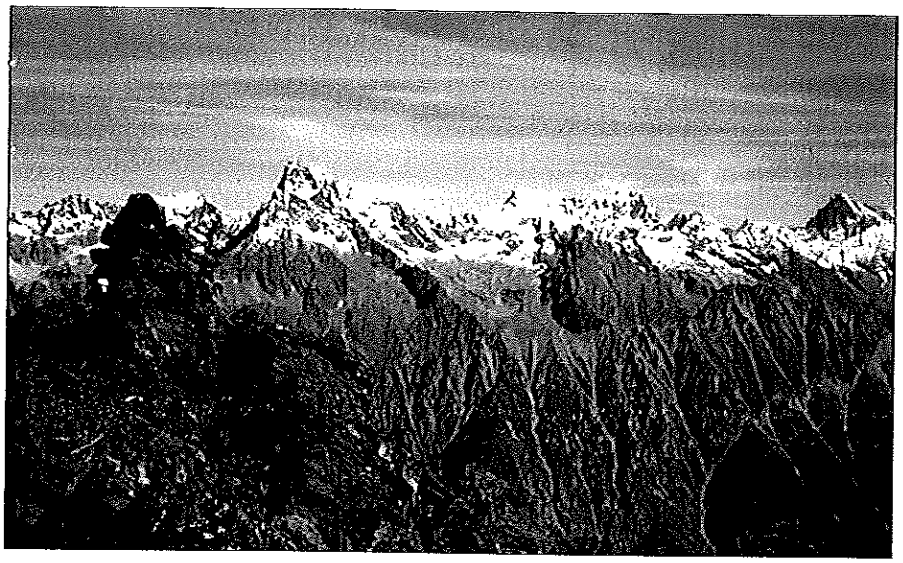

Pic de l'homme 2683m. Restez sur cette crête facile, très arrondie au dessus de l'altitude de 2500m avec une vue à 360° sur la vallée du Drac, la vallée de la Sévèraisette et la vallée de la Sévèraisse. Le lieu est un paradis pour les chamois le relief y est surprenant et parfois lunaire. Une bonne bouffée d'oxygène à prendre entre Molines en Champsaur et Saint Maurice en Valgaudemar.

La Croix de Belledonne n'est pas contrairement à ce que beaucoup pensent, le sommet de Belledonne. Quand vous êtes sur cette cime (2 926m), une autre (au nord) vous cache la vue sur le Mont Blanc : c'est le Grand Pic de Belledonne, le bien-nommé qui culmine à 2 977m. Mais ce sommet est réservé aux alpinistes, il est donc nettement moins visité, même si sa première ascension remonte au 16 août 1859.

Mi septembre par une belle journée, je me suis retrouvé au sommet de la Croix de Belledonne et, chose étrange : il y avait deux croix. La croix historique, vieille et grise, et une petite croix en bois vernis comme celles que l'on voit sur les tombes neuves et sur laquelle était marqué le nom du sommet et son altitude. .Visiblement cette petite croix ne datait pas de Mathusalem. Un mois plus tard, je remontais avec des amis sur ce même sommet et là surprise : il n'y avait de nouveau plus qu'une seule croix : la vieille, la grise. Bon, je me dis « tu n'a pas rêvé la dernière fois » et je cherche des traces de l'autre croix...Que nenni. Sauf que je trouve coincé sous quelques rochers un tube en pvc gris avec un bouchon à vis. Je dévisse le bouchon, à l'intérieur : un cahier et des crayons. Souvent, sur les cimes, on trouve ce genre de choses, ça permet aux randonneurs de signer leur présence et de noter une petite pensée, un poème, ou une grosse c...rie. C'est dans les pages de ce livre que j'ai trouvé l'explication à mon histoire de croix. Un monsieur de 65 ans y racontait qu'il avait eu un cancer et qu'il avait fait le voeu, s'il guérissait, de monter une croix au sommet de Belledonne. Visiblement, ça avait marché! Il avait guéri et monté sa croix. Deuxième acte : un autre randonneur n'avait pas apprécié ce signe ostentatoire, posé sur un lieu public et l'avait tout bonnement descellée et jetée par-dessus bord... Le monsieur de 65 ans se plaignait de cette attitude intolérante et souhaitait en substance bien du mal au randonneur indélicat. Au premier abord, je me suis dit : le brave homme a raison : c'est pas très sympa de balancer sa croix qui, franchement, ne dérangeait pas. Puis comme souvent, face à de telles histoires, on réfléchit et on projette : et si plein de gens se mettaient à faire la même chose? A-t-on le droit de procéder ainsi et de s'adjuger, en quelque sorte, un lieu qui appartient à tous ? Je n'ai pas la réponse car je me méfie de faire un cas d'école d'une histoire singulière. Et vous, qu'en pensez-vous ? Auriez-vous viré la croix ?

Photo du haut, l'Olan vue du pic. Photo du bas du pic, une vue sur l'arête qui mène au sommet.

J.M.ASSELIN

Dimanche 9 mars l'équipe réserve recevait les premiers de la poule. Un score sans appel, 6 à 1 et ils retrouvent la 3ième place. Les seniors 1 se devaient de conforter leur première place à domicile et c'est sans trop de problème qu'ils s'imposent 5 à 1.

Samedi 15 mars les 13 ans ont souffert contre les premiers de la poule, l'Abbaye et s'inclinent 4 à 0 avec beaucoup d'absents. ils conservent la 3ième place d'un championnat de promotion : c'est déjà le haut niveau dans cette catégorie.

Samedi 29 mars Soleil printanier ce samedi à Corps pour recevoir en poussins les clubs de la région : vallée de Gresse, Valmontoise, Jarrie.
Le FCSI présentait 3 équipes, de belles rencontres se sont déroulées sous l'oeil attentif des mamans les premières supportrices.
Fait marquant, l'équipe des petits Mensois entraînée par Gérard a gagné ses deux matchs. Beaucoup de bruit dans les vestiaires et bonne ambiance au goûter.

Samedi 5 avril, les 13 ans recevaient Manival à Corps. Ouverture du score rapide de Sud Isère, avec une égalisation 3 minutes après. En deuxième mi-temps le match parait équilibré, mais finalement les joueurs du FCSI marquent 2 buts coup sur coup et emportent la mise. Beau match et du beau jeu, très plaisant à suivre.

Vendredi 25 avril, le comité directeur se donnait rendez-vous à Corps pour une réunion décentralisée. Un ordre du jour très riche avec entre autre pour notre secteur, l'organisation du tournoi benjamin de pentecôte et la journée des poussins du FCSI le 31 mai.
Pour terminer un savoureux repas a permis à tous de conclure cette soirée de manière festive.

Dimanche 11 mai. Le 2ième tournoi de pentecôte du FCSI c'est déroulé cette année sous le soleil. 12 équipes se disputaient la coupe de la première place. 250 personnes ont fait le déplacement jusqu'à Corps.
Une finale de belle facture entre la Bajatière (Grenoble) et Gap FC remportée par les Grenoblois 2 à 1 mettait un terme à cette après midi de football.

Toutes les infos du FCSI sur
http://footsudisere.over-blog.com/

CUISINE

TERRINETTES DE SAINT-MARCELLIN AU PARME

Pour 6 personnes : 12 Saint- marcellin, 12 tranches de jambon de Parme, 24 tomates confites ou séchées, 2 cuillerées à soupe de ciboulette ciselée.

Chemisez six terrines de 12 centimètres avec du film alimentaire et tapissez chacune d'une tranche de jambon en la laissant déborder de chaque côté.

Effilochez les tranches de jambon restantes. Dans un saladier, écrasez les Saint- Marcellin à la fourchette puis ajoutez les tomates, la ciboulette et le jambon.

Tassez et rabattez le jambon sur le contenu de la terrine, puis repliez le film alimentaire sur le tout.

Mettez au frigidaire pendant au moins 3 heures. Ces terrinettes se dégustent froides, accompagnées d'une salade de mesclun et de pain grillé.

La variante : Vous pouvez remplacer le jambon de Parme par du jambon d'Auvergne, de Bayonne, d'Aoste.

TERRINE MARQUISE AU CHOCOLAT

Pour 8 à 10 personnes : 150 g de chocolat noir, 20 g de cacao non sucré, 150 g de beurre, 150 g de sucre glace, 4 jaunes d'oeufs, 40 cl de crème liquide.

Cassez le chocolat en morceaux, coupez le beurre en petits morceaux et faites-les fondre au micro-ondes ou au bain-marie. Hors du feu, ajoutez le cacao et mélangez. Fouettez les jaunes d'oeufs avec le sucre et ajoutez le chocolat. Montez la crème bien froide en chantilly et incorporez-la à la préparation. Versez le tout dans un moule à cake ou une terrine de 26 centimètres. Mettez au congélateur pendant au moins 12 heures. Cette terrine se déguste glacée (sortez-la du congélateur15 minutes à l'avance) ou comme une mousse froide (faites-la dégeler au réfrigérateur 2 heures avant de la servir). Vous pouvez la servir accompagnée d'une crème anglaise ou d'une glace à la vanille.

Le conseil *Si vous désirez gagner du temps, achetez la crème chantilly toute prête en bombe.*

JARDINAGE

RENOVER LES CLOTURES ET PORTAILS

REDRESSER

Votre portail coince? Quelques coups de râpe à bois supprimeront un frottement bénin.

S'il provient d'une déformation du sol, redressez les vantaux. Si les vantaux se démontent, ajoutez des rondelles sur les gongs d'en haut et d'en bas (pour faire descendre l'extrémité du battant et de remonter). Faites-vous aider, car un vantail est lourd et il faut procéder par essais successifs ! S'il ne se démonte pas, descellez les gongs et procédez à une nouvelle pose, comme s'il s'agissait d'un portail neuf : mise en place, calage et scellement. Dans le cas où vous envisagez de remplacer votre portail, choisissez un modèle dont les gongs sont réglables. Une clé plate suffit pour rectifier les déformations. Il est donc inutile de démonter les vantaux.

COURONNER

Le bois d'un portail ou d'une clôture commence par s'abîmer à ses extrémités les plus exposées à la pluie ou aux projections. Les anciens avaient coutume de protéger la tête des piquets de clôture avec une boîte de conserve. Vous trouverez dans les grandes surfaces de bricolage et les jardineries la version moderne de cette protection, sous forme de petits chapiteaux ronds ou rectangulaires, en plastique.

REPEINDRE

Décapez entièrement un portail ou une clôture est long et pénible, mais cette opération est rarement nécessaire. La solution la plus appropriée consiste à les repeindre. La peinture masque les nuances et les défauts. Avant son application, un ponçage soigné avec une ponceuse vibrante, par exemple, suffit. Retrouver la couleur du bois d'origine n'est pas utile. Le but est de gommer les reliefs et de favoriser l'adhérence de la peinture.

CARNET DU JOUR

CARNET ROSE

JULIE Fille de Elodie et Cyril GONSOLIN,
Petite-fille de Françoise et Charles GONSOLIN et de Lucia et Jean-Noël BARRO,
Arrière petite-fille de Raymonde et Georges FERRARI et de Odette GONSOLIN.

NOA Fille de Cécilia SALOMONE et de Rafaël CALLEJO GONTARD,
Petite-fille de Jocelyne GONTARD et Carlos CALLEJO et de
Doria Maria SPINETA et Luis Pablo Alberto SALOMONE,
Arrière petite-fille de Arlette et René GONTARD.

LILOU Fille de Valérie AYE et de Raphaël CHARLES, sœur de Lucas,
Petite-fille de Mr et Mme AYE Louis et Mme CHARLES Michèle,
Arrière petite-fille de Mathilde MARY.

ISAURE Fille de Emilie et François-Xavier NAUBRON,
Petite-fille de Paule et Jean NAUBRON.

CAPUCINE Fille de Virginie et Jean-Guy MONTHEIL, sœur de Clémentine et Philippine,
Petite-fille de Paule et Jean NAUBRON.

SARAH Fille de Solinda et Cyril ROYER, sœur d'Alexandre,
Petite-fille d'Yvette et Jean-Michel ROYER.

CHARLOTTE Fille de Caroline et Arnaud WESTRICH, Petite-fille de
Christine et Jean-Noël MONIER et de Laurette et Christian WESTRICH,
Arrière petite-fille de Suzanne DOURNON, d'Olga MONIER et de
Jeanne WESTRICH, nièce de Sophie et François GOARIN et de Vincent MONIER.

CARNET de DEUIL

Paule GONSOLIN Mère et belle-mère de Jean-Marie, André et Gaëlle, Monique et Charles,
Paul et Solange, Michel, Gérard et Brigitte,
Et ses 16 petits-enfants et 5 arrières petits-enfants.

Irma EYMARD Mère de Georgette, André, Michel, Raymonde et Monique,
Belle-sœur de Alice EYMARD.

Gilbert CUADRADO Epoux de Marie-France, père et beau-père de Mme et Mr Sandra ZOUGHAM,
Et de Mme et Mr Carine MICHON, grand-père de Loïs, Bastian, Mathis et Ema.

Jean BOULANGER Epoux de Paulette,
Père et beau-père de Nicole, Gérard et Nathalie, grand-père de Léo et Hugo.

Auguste ABONNEL Père de Gérard.

Antoine FRANCESCHINI Epoux de Paulette, père et beau-père de Geneviève et Jacques MOREL,
Chantal et Jean-Pierre STAUB, Pierre et Brigitte FRANCESCHINI,
Et ses 8 petits-enfants et 4 arrières petits-enfants.

Fernand TALENT Epoux de Simone (née CHAIX), beau-frère de Suzanne et Louis CHAIX.

Jean EVRARD Epoux de Aline, père de Jean-Luc et Sophie, grand-père de Simon et Jules,
Frère et beau-frère de Louis et Aline EVRARD, de Agnès EVRARD-JAMIER,
Et de Simone et Einollah NAGHIBI.
La famille souhaite rappeler le décès de Marie-Rose EVRARD ep. SADOUL en 2000.

POUR UNE PARUTION DANS CETTE RUBRIQUE, MERCI DE NOUS TRANSMETTRE LES INFORMATIONS A LA MAISON DU TOURISME OU A LA MEDIATHEQUE.

HORAIRE DES MESSES — PAROISSE SAINT PIERRE-JULIEN EYMARD

Samedi 7 JUIN : 18H30 LES CÔTES DE CORPS
Samedi 14 JUIN : 18H30 PELLAFOL
Dimanche 15 JUIN : 9H00 ST LAURENT EN BEAUMONT
Dimanche 22 JUIN : 9H00 CORPS
Dimanche 29 JUIN : 9H00 QUET EN BEAUMONT